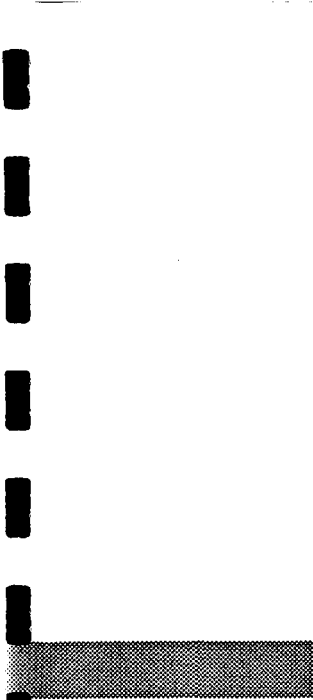


A11C63  
A84  
1995  
02  
Ex. 1  
QL  
P. gouv.

COMMISSION DU  
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

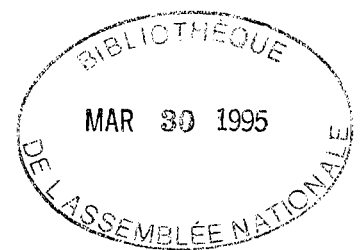
R A P P O R T

Québec 



COMMISSION DU  
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63  
A84  
1995  
02  
ex.1  
A.L.P. Gow

Le présent document a été préparé par la  
COMMISSION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.  
ISBN 2-550-24157-6

## TABLE DES MATIÈRES

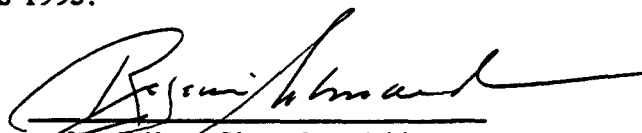
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LETTRE DE TRANSMISSION DU RAPPORT .....	v
SIGNATURE DES COMMISSAIRES .....	vi
REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTES ET AUX PARTICIPANTS .....	vii
LISTE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DE LA COMMISSION .....	viii
LISTE DES ANNEXES .....	x
LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES .....	xi
PROFIL .....	1
INTRODUCTION .....	5
1.0 LE BILAN DES TÉMOIGNAGES (Sujets traités relatifs à l'avant-projet de loi) .....	10
1.1 Le préambule .....	10
1.2 La souveraineté .....	11
1.3 L'association économique (article 2) .....	12
1.4 La nouvelle Constitution .....	12
1.5 La Charte des droits et libertés .....	12
1.6 La communauté anglophone .....	13
1.7 Les nations autochtones .....	13
1.8 La décentralisation .....	14
1.9 Autres éléments d'un projet de constitution .....	15
1.10 Le territoire .....	15
1.11 La citoyenneté .....	15
1.12 La monnaie .....	16
1.13 Les traités .....	16
1.14 Les alliances internationales .....	16
1.15 La continuité des lois .....	17
1.16 Le partage des biens et des dettes .....	17
1.17 Entrée en vigueur .....	18
1.18 La question référendaire .....	18
1.19 Les autres options constitutionnelles .....	18
1.19.1 Fédéralisme renouvelé .....	18
1.19.2 Statu quo constitutionnel .....	19
1.19.3 Union Québec-Canada (A.D.Q.) .....	19
2.0 BILAN DES TÉMOIGNAGES (autres sujets traités) .....	20
2.1 L'administration .....	20
2.2 L'économie et l'emploi .....	20
2.3 Les affaires sociales .....	21
2.4 L'éducation .....	21
2.5 La culture, le arts et le patrimoine .....	22

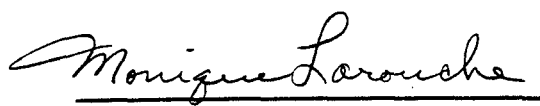
2.6	L'aménagement et le développement régional . . . . .	22
2.7	Les institutions . . . . .	23
2.8	Les relations internationales . . . . .	24
2.9	Autres sujets retenus . . . . .	25
3.0	OPINIONS DE LA COMMISSION . . . . .	27
3.1	Le préambule . . . . .	27
3.2	La souveraineté . . . . .	28
3.3	L'association économique . . . . .	28
3.4	La nouvelle constitution . . . . .	28
3.5	La décentralisation . . . . .	28
3.6	Le territoire . . . . .	29
3.7	La citoyenneté . . . . .	29
3.8	La monnaie . . . . .	29
3.9	Les traités . . . . .	29
3.10	Les alliances internationales . . . . .	29
3.11	La continuité des lois . . . . .	30
3.12	Les tribunaux . . . . .	30
3.13	Les employés de la fonction publique canadienne : ses agences et ses organismes . . . . .	30
3.14	Le partage des biens et des dettes . . . . .	30
3.15	L'entrée en vigueur . . . . .	30
3.16	La question référendaire . . . . .	30
	CONCLUSION . . . . .	31

## SIGNATURE DES COMMISSAIRES

Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission du Saguenay—Lac-Saint-Jean sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.


Fait à Jonquière, ce 15 mars 1995.

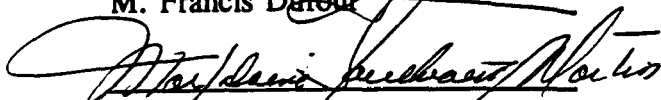
  
M. Réjean Simard, président

  
Mme Monique Larouche-Morin,  
vice-présidente

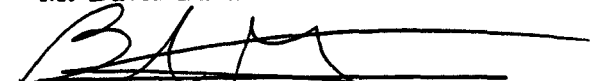
  
Mme Nicole Bluteau

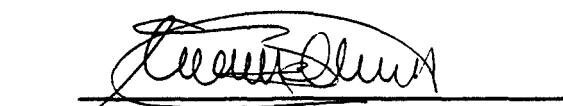
  
Mme Diane Côté

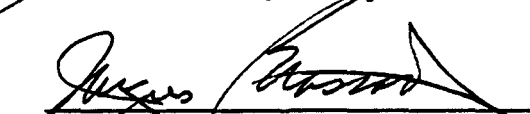
  
M. Francis Dufour

  
Mme Marjolaine Gaudreault-Martin


  
M. David Lavallée


  
M. Bernard Pilote

  
M. Michel Belley, vice-président

  
M. Jacques Brassard

  
M. Antonio Dallaire


  
Mme Margot Weaner

  
M. Jean Halley

  
M. Claude Munger

  
Mme Rosanne Tétreault

Signé en présence du secrétaire de la Commission,

  
M. Régis Guérin



Commission du Saguenay—Lac-Saint-Jean  
sur l'avenir du Québec

Jonquière, le 21 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau  
Premier Ministre du Québec  
Hôtel du Gouvernement  
Québec (Québec)  
G1A 1A2

Monsieur le Premier Ministre,

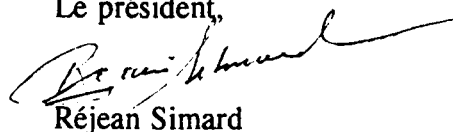
J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission du Saguenay—Lac-Saint-Jean sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 2 février dernier par le décret numéro 90-95 du 25 janvier 1995.

Près de trois cents personnes et organismes ont saisi cette occasion unique de souscrire à votre invitation. Des centaines de personnes ont pris la peine de réagir, de réfléchir et surtout d'écrire. Nous les avons écoutées et tous les membres de notre Commission ont été très impressionnés par l'abondance et la qualité des propositions reçues. Les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean aiment le Québec et leur région, ils veulent un bel avenir et ils sont prêts à s'engager pour l'assumer.

Le rapport de notre Commission se veut une brève synthèse de cette pensée régionale. L'ensemble de la documentation pourra être consultée afin d'inspirer et d'influencer ceux et celles qui détiennent, tant à l'échelle du Québec que dans la région, des responsabilités de décision et de gestion. Image d'espoir, d'avenir, de responsabilité et d'autonomie, les résultats de ce processus de consultation alimentent notre grand projet de réaliser notre propre pays, de langue et de culture française.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Réjean Simard

-vi-

## REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTES ET AUX PARTICIPANTS

La Commission du Saguenay—Lac-Saint-Jean sur l'avenir du Québec tient à remercier toutes les femmes et tous les hommes qui, à titre individuel ou comme représentantes et représentants d'organismes, de villes, de commissions scolaires, ou autres se sont présentés devant elle ou encore, lui ont déposé des mémoires, des lettres et des notes.

Leur participation, de quelque manière que ce soit, a contribué à enrichir les débats concernant l'avant-projet de loi sur l'avenir du Québec. Leur contribution s'est déroulée sous le signe de la qualité des interventions, doublée de sens démocratique à la mesure des citoyennes et des citoyens de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Elle remercie également les membre du personnel, l'équipe d'analystes ainsi que le personnel de soutien, pour l'excellence du travail fourni de même que pour la collaboration soutenue tout au long de l'opération de consultation.

Elle adresse en outre ses remerciements aux gestionnaires de ministères et organismes gouvernementaux qui ont accepté d'emblée de se départir momentanément des membres de leur personnel.

Enfin, des remerciements spéciaux vont à M. Pierre Gauthier, du S.D.R., M. Gilles Labarre, du M.T.Q. ainsi qu'à M. Jacques-Gilbert Tremblay, de C.Q. pour le prêt de locaux et d'équipements.

## LISTE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

### 1.0 MEMBRES DE LA COMMISSION

- M. Réjean Simard, président
- M<sup>me</sup> Monique Larouche-Morin, vice-présidente
- M. Michel Belley, vice-président
- M. Jacques Brassard, commissaire
- M. Francis Dufour, commissaire
- M. Gilbert Fillion, commissaire
- M<sup>me</sup> Nicole Bluteau, commissaire
- M<sup>me</sup> Diane Côté, commissaire
- M. Antonio Dallaire, commissaire
- M<sup>me</sup> Marjolaine Gaudreault-Martin, commissaire
- M. Jean Halley, commissaire
- M. David Lavallée, commissaire
- M. Claude Munger, commissaire
- M. Bernard Pilote, commissaire
- M<sup>me</sup> Rosanne Tétreault, commissaire
- M<sup>me</sup> Margot Weaner, commissaire

### 2.0 MEMBRES AD HOC DE LA COMMISSION

- M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi, ministre Sécurité du Revenu et responsable de la condition féminine
- M. Gérard-Raymond Morin, député de Dubuc
- M. Benoit Laprise, député du comté Roberval
- M. André Caron, député au Bloc québécois dans Jonquière
- M. Michel Gauthier, député du Bloc québécois dans Roberval et leader parlementaire de l'opposition
- M. Jean-Pierre Jolivet, whip en chef du gouvernement
- M. Paul Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
- M<sup>me</sup> Louise Beaudoin, ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes
- M. Marcel Landry, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

## LISTE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DE LA COMMISSION (suite)

### 3.0 PERSONNEL DE LA COMMISSION

- M. Régis Guérin, M.C.C., secrétaire exécutif
- M. Guy Langevin, MEF-Faune, logistique et adjoint au secrétaire
- M<sup>me</sup> Chantale Blackburn, secrétaire
- M. Serge Cloutier, C.Q. agent d'information
- M. Pierre A. Gauthier, MEF-Environnement, analyste en chef
- M<sup>me</sup> Huguette Gendreau, M.R.N.-Forêts, adjointe à la logistique
- M<sup>me</sup> Gaétane Saint-Pierre, C.Q., adjointe à l'information
- M. Marcel Duchesne, technicien en administration

### 4.0 ÉQUIPE D'ANALYSTES

- M<sup>me</sup> Christine Chabot, C.S.F.
- M<sup>me</sup> Marie-Claude Delisle, BAPE
- M. Clément Desbiens, S.Q.D.M.
- M. Réjean Langlois, MEF-Environnement
- M. Normand Laprise, M.R.N.-Terres
- M. Mario Martel, MAM
- M<sup>me</sup> Lison Rhéaume, MAM
- M<sup>me</sup> Louise Voyer, S.D.R.

### 5.0 PERSONNEL DE SOUTIEN

- M. Guy Biron, MEF-Faune
  - M<sup>me</sup> Marie-Marthe Gilbert, C.Q.
  - M. Jean-Yves Simard, MEF-Faune
  - M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, réceptionniste
  - M<sup>me</sup> Ginette Tremblay, Tilden
- Ainsi que le personnel de Communication-Québec

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	PROPOSITIONS D'ÉCRITURE DE PRÉAMBULES . . . . .	32
ANNEXE 2	LISTE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS . . . . .	46

## LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

A.C.D.I.	:	Agence canadienne de développement international
A.D.Q.	:	Action démocratique du Québec
ALENA	:	Accord du libre échange Nord-Américain
BAPE	:	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
C.S.F.	:	Conseil du statut de la femme
C.Q.	:	Communication-Québec
G.R.C.	:	Gendarmerie royale de Canada
MAM	:	Ministère des affaires municipales
M.C.C.	:	Ministère de la Culture et des Communications
MEF-Environnement	:	Ministère de l'Environnement et de la Faune - Secteur Environnement
MEF-Faune	:	Ministère de l'Environnement et de la Faune - Secteur Faune
M.R.C.	:	Municipalité régionale de comté
M.R.N.-Forêts	:	Ministère des Ressources naturelles - Secteur Forêts
M.T.Q.	:	Ministère des Transports du Québec
NORAD	:	Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord North American aerospace defence
ONU	:	Organisation des nations unies
OTAN	:	Organisation du traité de l'Atlantique nord
P.M.E.	:	Petite et moyenne entreprise
S.D.R.	:	Secrétariat au développement des régions
S.Q.D.M.	:	Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre
T.V.A.	:	Taxe à la valeur ajoutée

## **PROFIL**

### **La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean : ses caractéristiques**

#### **La situation géographique**

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est limitée au nord-ouest par la région Nord-du-Québec, la région de Québec et la Mauricie-Bois-Francs au sud et la région de la Côte-Nord à l'est. Son vaste territoire de 103 913 km<sup>2</sup> la place au troisième rang des régions du Québec, après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord.

Un fjord et une mer intérieure constituent la géographie particulière de la région. Le réseau hydrographique, le 4<sup>e</sup> en importance au Québec, caractérise la paysage régional.

#### **L'environnement socio-économique**

Compte tenu de sa superficie, le Saguenay—Lac-Saint-Jean est peu peuplé. Selon les estimations de Statistique Canada, en 1993, la région comptait une population de l'ordre de 285 000 personnes, soit 4,1 % de la population québécoise. Par rapport à 1992, la région a enregistré une faible hausse de 0,1 % comparativement à 0,8 % pour l'ensemble du Québec.

La population occupe la plaine du lac Saint-Jean ainsi que les plateaux et les rives du Saguenay, alors que les hauteurs du bouclier sont très peu peuplées. En tout, la région compte 59 municipalités regroupées dans quatre municipalités régionales de comté. Près de 61 % de la population vit dans l'une d'elle, la M.R.C. Fjord-du-Saguenay. Les M.R.C. de Lac-Saint-Jean Est, du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine regroupent respectivement 19 %, 13 % et 8 % de la population.

#### **L'économie**

L'économie régionale repose sur l'exploitation, la transformation et la mise en valeur touristique des ressources naturelles : la forêt, l'agriculture, l'eau (hydro-électricité) et la faune et, dans une moindre mesure, les mines.

Le secteur secondaire est principalement constitué de l'industrie manufacturière, en l'occurrence les principaux groupes industriels majeurs suivants (transformation des métaux, pâtes et papier, scieries).

Les dernières années ont cependant été très difficiles pour le secteur manufacturier au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les problèmes conjoncturels engendrés par la récession de 1990 qui perdure, ont sérieusement ébranlé les secteurs des pâtes et papiers, du bois dans une moindre mesure et de la première transformation des métaux.

Ces secteurs sont en restructuration à l'échelle mondiale, et les entreprises régionales doivent s'adapter à ce nouveau contexte. Elles rationalisent leurs procédés administratifs et productifs et elles se modernisent afin de faire face à la concurrence. Les pertes d'emplois ont été nombreuses dans ces secteurs depuis dix ans, et il est à craindre que ce déclin de l'emploi se poursuivra, mais à un rythme beaucoup moins rapide cependant. Le secteur manufacturier régional demeure peu diversifié et la présence de la moyenne entreprise est moins importante qu'ailleurs.

Ces pertes d'emplois sont l'épine au pied de l'économie régionale et contribuent, en bonne part, à l'exode d'une partie de la population, et plus particulièrement des jeunes, dont le taux de chômage s'établit à 21 %. Comme au Québec, la région vit le phénomène du vieillissement de sa population.

Le tableau ci-contre donne une idée de la dégradation du marché de l'emploi au Saguenay—Lac-Saint-Jean au cours des dix dernières années.

<b>LE MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>1984</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
Population active ('000)	118,0	136,0	131,9	128,9	124,0
Personnes occupées ('000)	99,0	116,0	112,6	109,1	106,1
Part région/Québec (%)	3,6	3,9	3,8	3,7	3,6
Emploi temps partiel (%)	14,0	19,0	19,5	20,3	20,5
Chômage (000)	19,0	20,0	19,3	19,8	17,9
Taux de chômage (%)	16,4	14,7	14,6	15,4	14,5
Durée moyenne chômage (sem.)	16,4	21,5	20,5	20,9	25,2
Taux d'activité (%)	53,9	59,1	57,7	56,7	54,2

### **Les services**

L'économie du Saguenay—Lac-Saint-Jean développe son secteur tertiaire sensiblement au même rythme que l'ensemble du Québec. Pendant la période de 1971-1986, la progression des services à la production dans la région a été supérieure à la moyenne québécoise. Ces services regroupent les transports, les communications et les autres services publics, la finance, les assurances et les affaires immobilières ainsi que les services aux entreprises. Tous ces secteurs ont davantage progressé dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Parmi les secteurs d'activité du tertiaire, ces derniers sont généralement considérés comme ayant le plus d'effets moteurs dans l'économie. Entre 1986 et 1993, ces secteurs étaient généralement en croissance dans la région, et cette tendance devrait se poursuivre, mais à un rythme plus lent que pendant la décennie 1980.

La région vit des problèmes de partage équitable des fonds gouvernementaux dans les services publics. À titre d'exemple, on déplore un important déficit dans le domaine des soins de santé, par rapport aux grands centres, malgré qu'il ait été prouvé que les coûts de la santé sont moins chers que dans les grands centres, mais tout aussi nécessaires. Le secteur de l'éducation dit vivre la même problématique. On souhaite donc une répartition plus équitable des fonds de l'État à ces niveaux. Tous les secteurs du domaine culturel sont représentés au Saguenay—Lac-Saint-Jean : le patrimoine, les arts de la scène, les arts visuels, les musées et les centres d'exposition, le secteur des bibliothèques et du livre. Cependant, les intervenants culturels souhaitent que leurs problèmes chroniques de financement soient atténués.

Les services à la consommation dans la région ont, par ailleurs, crû au même rythme que dans les autres régions du Québec entre 1971 et 1986. Par contre, les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration et des services divers affichent une croissance supérieure à la moyenne québécoise. Ces secteurs ont continué leur progression jusqu'au début de la récession et demeureront sur le chemin de la croissance à moyen terme. Les divertissements et les loisirs seront particulièrement dynamiques, compte tenu des développements à prévoir dans l'industrie touristique régionale.

Ses exportations, déjà massives pour l'aluminium, le bois, le granit et autres produits manufacturés, sont à la hausse. Le développement technologique est en pleine expansion et constitue un secteur à très fort potentiel, notamment dans les P.M.E.

## **Conclusion**

Confrontée à la mutation économique, la région s'efforce d'assurer son développement tout en diversifiant son économie : recherche de projets industriels, promotion et développement touristique à forte densité. De plus, lors de la conférence socio-économique de 1991, la région s'est définie comme région laboratoire du développement durable. Elle en a fait sa principale priorité.

Très structurée et dynamique, la population régionale est active dans les débats publics. Le fort sentiment d'appartenance locale existe encore. La région constate la difficile nécessité d'effectuer un virage majeur dans le développement de son économie. Comme la grande entreprise n'est plus le moteur du développement, la région fait de plus en plus porter ses efforts sur le développement de la petite et moyenne entreprise. On note cependant une reprise de l'activité économique depuis le milieu de l'année 1994, suivie d'une reprise du marché de l'emploi depuis l'automne 1994.

Riche d'un passé progressif et d'une histoire féconde, la région s'efforce de rebâtir une cohésion régionale plus forte, une condition essentielle de sa progression.

- Sources :
- *Les régions administratives en bref*, édition 1994, Secrétariat aux affaires régionales, 1994.
  - Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, DESBIENS, CLÉMENT (données les plus récentes).
  - Membres de la Commission.

## **INTRODUCTION**

### **MANDAT DE LA COMMISSION (texte intégral du décret du 25 janvier 1995)**

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et qu'il souhaite que cet avant-projet de loi fasse l'objet d'un processus d'information et de participation rejoignant le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois;

ATTENDU QUE pour ce faire, le 11 janvier 1995, le gouvernement a adopté le décret 1-95 concernant les Commissions sur l'avenir du Québec, lequel prévoit notamment la création de Commissions régionale, leur composition et leur mandat;

IL EST ORDONNÉ QUE, en conséquence, sur la recommandation du Premier Ministre :

QUE la Commission du Saguenay—Lac-Saint-Jean sur l'avenir du Québec soit composée de monsieur Réjean Simard, madame Monique Larouche-Morin, monsieur Michel Belley, madame Nicole Bluteau, monsieur Antonio Dallaire, madame Marjolaine Gaudreault-Martin, messieurs Jean Halley, David Lavallée, Claude Munger et Bernard Pilote, mesdames Rosanne Tétreault, Margot Weaner et Diane Côté et messieurs Francis Dufour, Gilbert Fillion et Jacques Brassard.

QUE monsieur Réjean Simard soit nommé président de la Commission et que madame Monique Larouche-Morin et monsieur Michel Belley soient nommés respectivement vice-présidentes et vice-président.

le greffier du Conseil exécutif

Signé: Louis Bernard

### **DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

Comme il a été prévu à l'origine, la consultation des citoyennes et des citoyens du Saguenay—Lac-Saint-Jean s'est très bien déroulée, et cela, dans le respect des conventions et des règles démocratiques. On ressentait chez les intervenantes et intervenants une fierté de participer à une activité sans précédent, un intérêt à faire valoir leurs idées et leurs convictions et, pourquoi pas, un empressement à défendre leurs intérêts dans leur projet de pays.

La Commission du Saguenay—Lac-Saint-Jean a tenu 22 séances de consultation, soit les 18 prévues et 4 supplémentaires. Chaque séance comportait une première partie, d'au moins deux heures, consacrée aux audiences traditionnelles, où les intervenantes et intervenants avaient dû au préalable s'inscrire et fournir ou non un mémoire. La deuxième partie, d'environ une heure, permettait à d'autres personnes inscrites sur place, dont parfois des commissaires, d'intervenir plus librement sur les différents sujets débattus lors des audiences formelles.

Les 18 premières séances se sont déroulées dans les municipalités suivantes :

ITINÉRAIRE ET HORAIRE DES AUDIENCES			
DATES	LIEUX	HORAIRE DE PRÉSENTATION DES AVIS ET ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION	DATES LIMITES DE DÉPÔT DES MÉMOIRES
Jeudi 9 février 1995	<b>ALMA</b> Motel Universel - Complexe Jacques Gagnon 1000, boul. des Cascades	14 h à 17 h 19 h à 22 h	6 février 1995
Vendredi 10 février 1995	<b>CHICOUTIMI</b> Hôtel La Saguenéenne - 250, boul. des Saguenéens	14 h à 17 h 19 h à 22 h	6 février 1995
Samedi 11 février 1995	<b>JONQUIÈRE</b> Motel Richelieu - 3075, boul. du Royaume	9 h à 12 h 14 h à 17 h	6 février 1995
Jeudi 16 février 1995	<b>SAINT-HONORÉ</b> Centre communautaire - 100, rue du Centre	14 h à 17 h	9 février 1995
Jeudi 16 février 1995	<b>DELISLE</b> Centre communautaire - Saint-Coeur-de-Marie 4800, avenue de la Grande Décharge	19 h à 22 h	9 février 1995
Vendredi 17 février	<b>MÉTABETCHOUAN</b> Salle du Conseil Municipal 81, rue Saint-André	14 h à 17 h	10 février 1995
Vendredi 17 février	<b>ROBERVAL</b> Hôtel Château Roberval 1225, boul. Saint-Dominique	19 h à 22 h	10 février 1995
Samedi 18 février	<b>SAINT-FÉLICIEN</b> Hôtel du Jardin - 1400, boul. du Jardin	9 h à 12 h	13 février 1995
Samedi 18 février	<b>DOLBEAU</b> Salle des Chevaliers de Colomb 1151, rue des Cèdres	14 h à 17 h	13 février 1995
Jeudi 23 février	<b>LA BAIE</b> Salle du Vieux théâtre 296, boul. de la Grande Baie Nord	14 h à 17 h 19 h à 22 h	16 février 1995
Vendredi 24 février	<b>JONQUIÈRE</b> Cégep de Jonquière, Salle Polyvalente	14 h à 17 h 19 h à 22 h	17 février 1995
Samedi 25 février	<b>CHICOUTIMI</b> Hôtel La Saguenéenne - 250, boul. des Saguenéens	9 h à 12 h 14 h à 17 h	20 février 1995

Les quatre séances supplémentaires se sont tenues à :

La Baie, le 23 février 1995, en avant-midi;  
Jonquière, le 24 février 1995, en avant-midi;  
Alma, le 27 février 1995, en après-midi et en soirée.

Toutes les séances se déroulaient de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures. Inutile de préciser que la grande majorité des séances ont dépassé les 3 heures prévues et s'étendaient parfois sur 4 heures.

La participation a été soutenue à toutes les séances qui rassemblaient entre 100 personnes (avant-midi) et 200 personnes (soirée). L'assistance moyenne oscillait autour de 130 personnes.

La période d'audiences comme telle permettait à dix à douze intervenants (organismes ou individus) de présenter leur mémoire ou de procéder à une intervention orale, souvent suivie du dépôt d'un texte ou d'un mémoire.

La deuxième partie des séances suscitait généralement la participation de sept à dix personnes, dont des commissaires qui désiraient interroger de manière plus approfondie certains intervenants. Bon nombre de citoyennes et citoyens ont profité de ces séances (appelées forums) pour émettre des idées fort intéressantes, raconter des faits vécus, rappeler des moments de l'histoire du Québec ou pour ajouter des propositions nouvelles. Plusieurs parmi ceux-ci l'ont fait avec une touche d'humour, ce qui ne manquait jamais d'y ajouter des notes spéciales.

Tous les milieux de la vie régionale ont été représentés aux séances. Étant donné la réalité politique régionale fort connue, il ne faut pas se surprendre du nombre élevé d'intervenantes et d'intervenants, en majorité à titre individuel, qui ont appuyé la souveraineté du Québec, telle que proposée dans l'avant-projet de loi. Des personnes de courants de pensée politiques autres se sont aussi fait entendre, dont certaines prônaient le maintien du fédéralisme canadien.

Enfin, les quelques statistiques qui suivent donnent la mesure de l'entrain d'une région de 285 000 habitants à participer à cette opération démocratique :

## PARTICIPATION AUX SÉANCES DE LA COMMISSION

### DONNÉES GÉNÉRALES

#### Audiences :

##### Nombre de mémoires

- inscrits et présentés :	192
- déposés mais non présentés :	63
- déposés lors de l'intervention :	<u>19</u>
Total :	274
- individus :	149 (54 %)
- organismes :	<u>125</u> (46 %)
Total :	274

#### Forums :

- intervenantes et intervenants :	190
dont 25 interventions de commissaires	

**Total des inscriptions :** 290

- dont 16 annulées en cours de route

#### Données concernant les intervenantes

Elles représentent :

- 26 % des participants, soit 119 sur 462;
- 37 % des commissaires, soit 6 sur 16;
- 44 % du personnel et des analystes, soit 8 sur 18.

Les femmes ont présenté 43 mémoires, soit 20 % de l'ensemble. Pour les mémoires écrits seulement, leur taux de participation monte à 53 %, soit 33 sur 62. Pour compléter, 43 femmes sont intervenues lors des forums, sur un total de 190, soit 22 %.

**LES TÉMOIGNAGES**

## 1.0 LE BILAN DES TÉMOIGNAGES (Sujets traités relatifs à l'avant-projet de loi)

### □ SUJETS TRAITÉS RELATIFS À L'AVANT-PROJET DE LOI

TABLEAU DES SUJETS LES PLUS TRAITÉS <sup>1</sup>		
SUJETS	ARTICLE DU PROJET DE LOI	NOMBRE D'INTERVENANTS
Préambule	-	75
Souveraineté	1	100
Association économique	2	35
Nouvelle constitution	3	63
Charte des droits et libertés	3	28
Communauté anglophone	3	21
Nations autochtones	3	58
Décentralisation	3	98
Autres éléments (la constitution)	3	16
Territoire	4	19
Citoyenneté	5	17
Monnaie	6	37
Traités	7	16
Alliances internationales	8 et 9	47
Continuité des lois	10 à 14	45
Partage des biens et dettes	15	30
Entrée en vigueur	16 et 17	38
Question référendaire	17	43

### 1.1 Le préambule

Un certain nombre de personnes ont proposé des textes à ce sujet. On les trouvera en annexe du rapport. Un grand nombre d'intervenants ont fait des essais ou incursions dans le préambule, sans toutefois produire de propositions complètes ou clairement exprimées. Les gens ont surtout exprimé certaines préoccupations fort intéressantes. C'est ainsi que les thèmes suivants ont été évoqués avec une plus grande fréquence : le français comme langue nationale, la solidarité sociale, la famille, les droits et libertés, la dignité de la vie et de la personne, le respect de l'environnement, l'immigration, l'égalité des femmes et des hommes, le rappel de l'histoire.

<sup>1</sup> Tiré des données d'analyse traitées par M<sup>me</sup> Marie-Claude Delisle du Secrétariat national des Commissions.

Si les intervenants ont traité des droits et libertés des citoyennes et citoyens, d'autres ont fait état des devoirs inhérents qui devraient en découler.

Les thèmes les plus significatifs ayant fait l'objet d'une proposition d'inclusion dans le préambule furent les suivants :

- Le français comme langue officielle;
- la solidarité sociale (égalité, tolérance, lutte contre la pauvreté, abolition de l'exclusion, droit de la famille);
- les droits et libertés;
- la dignité de la personne et la qualité de la vie;
- la vie démocratique;
- l'affirmation du statut de nation;
- le rappel de l'histoire;
- le développement durable;
- l'éducation et la culture.

## **1.2 La souveraineté (article 1)**

De façon très claire, c'est une majorité qui se prononce pour la souveraineté. On note cependant un taux élevé d'abstention chez les organismes. Peu d'oppositions fermes ont été décelées. Parmi les principaux commentaires relevés, on note des préoccupations en ce qui concerne l'emploi, et on déclarera que la souveraineté est une démarche qui ne relève pas seulement de l'économie; elle tient à la culture d'un peuple, à son contrat social jusqu'à sa politique. La souveraineté n'est pas une fin en soi, mais le moyen de satisfaire les besoins des communautés formant un pays.

Plusieurs interventions suggèrent de modifier l'article 1, selon cette formulation : «Le Québec est un pays souverain et sa langue est le français».

### 1.3 L'association économique (article 2)

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, on croit généralement que la souveraineté est nécessaire, qu'il y ait entente économique ou pas avec le Canada. On pense généralement qu'il est nécessaire de réaliser la souveraineté avec une ouverture sur la conclusion d'ententes économiques liées à la réalité canadienne. La majorité pense que les ententes entre pays souverains viennent tôt ou tard; qu'on pense à l'ALENA ou à l'Union économique européenne.

Les gens ont soulevé de nombreuses interrogations concernant la ou les formes que prendrait l'association économique avec le Canada. D'autres demandaient quelles alternatives offrait le gouvernement en cas d'échec de négociations entre le Québec et le Canada.

Mais on note que le maintien d'échanges économiques avec le Canada et les États-Unis est incontournable. À titre d'exemple, des représentants du monde agricole se sont interrogés sur le maintien des ententes de mise en marché et des programmes de stabilisation, d'assurances, d'inspection et de recherche, etc.

### 1.4 La nouvelle Constitution (article 3)

La majorité des intervenants ont soutenu que la Constitution doit être écrite et sanctionnée par le peuple. Une très forte majorité souhaite que la question de la souveraineté soit réglée avant l'élaboration d'une constitution. Quelques-uns seulement ont proposé le contraire.

Quelques propositions ont été élaborées sur le sujet. Ainsi, l'article premier devrait assurer la préséance de la Constitution à titre de loi suprême, qui rendrait inopérante toute disposition d'une autre loi incompatible avec cette règle de droit. Cela se rencontre dans d'autres lois fondamentales.

Selon certains, la Constitution devrait statuer du droit du peuple québécois à l'autodétermination et de son pouvoir exclusif de la modifier par voie référendaire. Plusieurs désirent qu'y soit inscrite l'égalité des droits pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

Certaines propositions demandent que soient reconnus les droits des anglophones, les droits des nations autochtones.

On prône l'inscription de la participation équitable des femmes dans les institutions de l'État.

### 1.5 La Charte des droits et libertés (article 3)

L'idée d'une charte des droits mais aussi celle d'une charte des devoirs et responsabilités est revenue à maintes reprises. On a parfois proposé que la *Charte des droits de la personne* soit subordonnée à celle *des collectivités*.

À propos des propositions, on suggère plus particulièrement que :

- la Charte actuelle doit être améliorée avant de l'enchâsser dans la Constitution;
- les droits et devoirs des enfants y apparaissent;
- la nouvelle charte devrait traiter de la responsabilité des personnes, de la violence en particulier faite aux femmes, aux enfants et aux aînés comme atteinte aux droits de la personne, du droit au travail, de l'universalité des soins de santé et des services sociaux, de la sécurité du revenu pour toutes les personnes.

### **1.6 La communauté anglophone (article 3)**

Comme on pouvait s'y attendre dans une région francophone à plus de 98 %, cette question a suscité peu de commentaires et la reconnaissance que l'article 3 accorde à la communauté anglophone suscite des opinions partagées.

Parmi les commentaires les plus percutants, on soulignait que l'article 3 garantissait trop de droits aux anglophones et autochtones, du moins plus que n'en ont les minorités francophones hors Québec. Plusieurs interventions rappelaient que les Québécois sont trop tolérants sur ces sujets.

La question primordiale est de savoir comment garantir la viabilité de la communauté anglophone, et jusqu'où on est prêt à aller.

### **1.7 Les nations autochtones (article 3)**

Les gens tendent à penser que les questions autochtones seraient plus faciles à résoudre dans un Québec souverain. Nul doute que les droits des autochtones soulèvent des passions, du scepticisme, des craintes et rappellent l'ignorance des faits historiques. C'est ainsi que, à mots couverts, par détours polis, on demande de faire attention, d'être prudent.

Certains commentaires citent l'importance de s'entendre avec les autochtones avant la souveraineté. Mais on suggère bien vite la prudence. Ainsi, il faut être ferme au plan de l'intégrité territoriale; ne pas trop céder dans des rondes de négociations; ne pas causer de préjudices aux Québécois dans l'attribution de terres aux autochtones.

Ces grandes craintes reviennent constamment dans les propos entendus. À titre d'exemple, qu'impliquent les dispositions prévues pour les autochtones ? De quels territoires parle-t-on dans la loi ?

Quant aux droits autochtones, des intervenants ont proposé de transformer les réserves en régions administratives, de mettre en place des programmes d'aide au démarrage d'entreprises autochtones. Enfin, on pense que les autochtones devraient créer leurs administrations municipales avec les mêmes droits et devoirs connus de tous les citoyens, et que, s'ils s'intègrent ou s'autogouvernent, ils devraient être indépendants financièrement dans les deux cas.

À l'autre extrême, on propose de reconnaître leur statut particulier, leur droit à l'autodétermination et à la possession de territoires. On pense que l'article 3 devrait être plus explicite quant à l'ouverture du Québec aux revendications autochtones. Soulignons qu'un des mémoires présentés évoque la problématique des métis au Québec.

### 1.8 La décentralisation (article 3)

La décentralisation est un des thèmes préférés des régionaux, du moins par le nombre des intervenants l'ayant prôné.

Mais les gens ne désirent pas une décentralisation brutale, non réfléchie, qui serait le simple transfert de la façon de faire de l'État central aux autorités locales ou le spectre de la mainmise fédérale transposée à l'échelon québécois. D'où la nécessité d'éviter les dédoublements entre un futur État québécois et le pouvoir régional éventuel.

Un large éventail des possibilités a été présenté. Pour certains intervenants, la finalité la plus importante demeure le transfert des responsabilités vers les communautés locales. D'autres préconisent le retrait de cette notion de la loi constitutionnelle parce que trop politique. Aussi, beaucoup veulent une péréquation équitable dans un Québec souverain de même que des mécanismes d'arbitrage des relations entre paliers de gouvernements; toutes questions qui se situent entre les extrêmes que sont la création de gouvernements régionaux ou la simple régionalisation des ministères.

Il y a, toutefois, unanimité à l'idée que les régions puissent disposer des moyens de prise en charge de leur développement. Les modalités de réalisation ne font pas consensus, et cela nécessite davantage des précisions en ce qui a trait à la notion de partage des pouvoirs.

On a recommandé :

- le processus de décentralisation fondé sur la concertation des milieux concernés;
- l'équité entre les femmes et les hommes constamment sur la scène du processus de décentralisation.

Enfin, on a fait la remarque que la décentralisation dans un Québec non souverain. Aussi, a-t-on suggéré, à quelques occasions, que le Saguenay—Lac-Saint-Jean devienne la région-pilote en ce qui concerne la décentralisation.

### **1.9 Autres éléments d'un projet de constitution (article 3)**

Les audiences ont permis de cerner les préoccupations des citoyennes et des citoyens concernant une foule d'éléments relatifs à cet article. En voici une liste :

- la gestion de la double citoyenneté;
- l'inclusion du concept de responsabilités collective envers les jeunes;
- l'interdiction de la production d'armements;
- l'obligation pour le gouvernement de présenter des budgets équilibrés;
- la proposition de mesures pour la réorganisation du travail (détails mémoire n° 71);
- la tenue d'états généraux à tous les 20 années pour actualiser la constitution;
- la proposition d'une étude relative à la composition de deux chambres électives dont une serait composée de représentants des régions de l'Assemblée nationale.

Soulignons le fait que plusieurs interventions insistent sur le processus référendaire pour approuver la nouvelle charte. Une personne a même renchéri en proposant que toutes modifications devrait aussi obtenir l'assentiment de l'Assemblée nationale au deux tiers des voix.

### **1.10 Le territoire (article 4)**

La perte du Labrador est encore et toujours ressentie comme un affront. Un certain nombre d'intervenants ont insisté pour qu'il soit récupéré dans un Québec souverain. Un intervenant y est allé d'une nouveauté qui en a surpris plusieurs, en prétendant que les territoires nordiques du Canada doivent être inclus dans les actifs à partager et que le Québec revendique les îles du nord se trouvant dans son prolongement direct, incluant l'île Ellesmere.

Le partage des eaux territoriales a provoqué des questionnements, de même que l'utilisation du Saint-Laurent, fleuve international s'il en est. L'article 4 doit faire état que l'intégrité du territoire doit être reconnue non seulement dans ses frontières actuelles, mais aussi dans le sens de ses revendications sur le Labrador.

### **1.11 La citoyenneté (article 5)**

Les commentaires concernant cet article sont trop peu nombreux pour dégager des points forts. La double citoyenneté a fait ressortir un certain consensus. Même qu'on a préconisé une période de transition de 25 ans pendant laquelle la double citoyenneté serait automatique

### **1.12 La monnaie (article 6)**

La proposition à l'effet de conserver la monnaie canadienne, du moins pour un temps, a soulevé une certaine controverse dans la région, et on dénote une préoccupation significative à ce sujet. Des gens s'étonnent qu'un Québec souverain consente à conserver le dollar canadien, surtout que le contrôle de la monnaie lui échapperait. Ils ajoutent que, pour un pays, le contrôle de sa politique monétaire est essentiel au contrôle de son économie, qu'il serait inopportun pour le Québec de conserver la monnaie canadienne. D'autres arguent qu'une monnaie québécoise serait un élément de fierté nationale et permettrait la disparition des symboles monarchiques irritants.

Les principales questions soulevées furent :

- Quels seraient les avantages de conserver la monnaie canadienne ?
- Pourquoi ne pas utiliser la monnaie américaine ?
- Un Québec souverain pourrait-il légiférer en matière financière s'il utilisait la monnaie d'un autre pays ?

En tenant compte de ces propositions, il ressort que le Québec se réserve le droit de choisir la monnaie qui conviendra à ses besoins économiques. Lors de son intervention, une personne souhaite qu'une monnaie québécoise soit instaurée dans un délai d'au plus dix ans et qu'on la nomme la piastre.

### **1.13 Les traités (article 7)**

Règle générale, on se dit pleinement d'accord pour qu'un Québec souverain poursuive son ouverture internationale et respecte les traités internationaux.

### **1.14 Les alliances internationales (articles 8 et 9)**

Pour la grande majorité des intervenants, le Québec souverain devra faire partie des organisations et alliances internationales. Par contre, l'adhésion aux alliances militaires a suscité un certain nombre de réticences. Des intervenants, qui ont traité de ce sujet, s'accordaient à penser que les États modernes n'avaient pas beaucoup le choix de faire partie d'alliances comme celles de l'OTAN, NORAD, ou autres, mais les opinions furent partagées. En effet, on a souvent questionné l'à propos du maintien d'alliances militaires conclues avec le Canada. Quelques-uns des intervenants ont par ailleurs questionné la pertinence pour le Québec de demeurer dans le Commonwealth. D'autre part, des représentants du secteur de l'agriculture se sont interrogés sur la capacité d'un Québec souverain de supporter la compétition internationale, en adhérant à des ententes comme celle de l'Accord mondial sur le commerce.

Le Québec souverain, une fois reconnu, devra faire partie des grandes organisations comme l'ONU, et donc s'acquitter de tâches internationales, dont maintenir un contingent de la paix.

### 1.15 La continuité des lois (articles 10 à 14)

Les articles 10 à 14 inclusivement ont suscité l'accord de la grande majorité des intervenants, bien que l'article 11 ait provoqué passablement plus de controverse. De même, on a déploré l'absence de mention des pensions et de l'aide financière versées actuellement aux vétérans par Ottawa.

Certains ont exprimé leur désaccord à l'effet que les pensions soient inscrites dans le projet de loi à seule fin de calmer les craintes des aînés. On pensait que cela n'avait pas sa place dans un texte fondamental. On a également noté l'oubli des Québécoises et Québécois vivant et travaillant à l'extérieur du Québec. D'autres ont par ailleurs souligné la pertinence d'être plus explicite dans le libellé de l'article 11, afin d'englober plusieurs programmes tout aussi importants que les pensions aux aînées et aînés. On a mis en doute la faisabilité de l'article 13 en ce qui concerne le transfert des fonctionnaires fédéraux dans la fonction publique québécoise, alléguant la propension du gouvernement québécois à couper dans les emplois par l'abolition pure et simple des postes. C'est ainsi qu'on a demandé de modifier cet article afin qu'il offre des garanties à long terme, et qu'on y inscrive la date de départ de ces garanties. Un libellé nouveau a été produit.

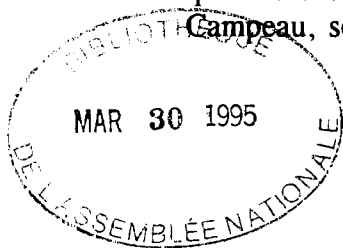
Enfin, des intervenants ont demandé si le Québec se doterait d'une Cour suprême, et ce qu'il adviendrait de l'intégration de la G.R.C. dont les sections opèrent sur le territoire québécois.

### 1.16 Le partage des biens et des dettes (article 13)

L'ampleur de la dette fédérale et, comme corollaire, son partage, sont au centre de bien des inquiétudes, sinon de craintes. En bref, cette hypothèque fait beaucoup «jaser» et de nombreuses questions la ramenaient constamment auprès de la Commission. Les règles du droit international devraient être mieux expliquées aux citoyens, sur ce sujet.

Signalons quelques propositions :

- une recommandation quant à l'article 15 devrait prévoir des bases de négociation concernant le partage de la dette pour le Québec.
- Le partage des biens et dettes (actifs et passifs) devrait être basé sur un nombre d'années significatif afin d'évaluer les investissements fédéraux réellement faits au Québec par rapport à ceux faits au Canada ou ailleurs sur la planète. Pour finir, on a même suggéré que le scénario A concernant le partage de la dette, énoncé par la Commission Bélanger-Campeau, soit appliqué. C'est ainsi que la part du Québec serait de l'ordre de 18 %.



### **1.17 Entrée en vigueur (articles 16 et 17)**

Comme la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean s'est prononcée en faveur de la souveraineté en 1980, et elle attend toujours que le reste du Québec emboîte le pas, elle n'a donc pas commenté la teneur des articles 16 et 17 préférant discuter des impacts résultants d'un vote négatif.

De même, la plupart des interventions entendues souligne qu'il ne faudrait pas se retrouver prisonnier d'une date à respecter. Quant à la tenue du référendum, tous les tenants de l'option de la souveraineté rappellent l'importance d'une campagne d'information sur le cheminement historique du peuple Québécois. Ils privilégient la télévision comme véhicule de communication.

Les gens de la région sont donc prêts à se prononcer et à respecter les décisions gouvernementales quant à l'entrée en vigueur de la loi.

### **1.18 La question référendaire (article 17)**

La grande majorité des intervenants qui se sont prononcés sur la question sont d'accord avec la formulation proposée. Pour eux, c'est clair et net. Quelques variantes ont été proposées, par exemple : «Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne un pays souverain?» ou «Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec telle que proposée par l'Assemblée nationale, oui ou non» ?

D'autres ont proposé des types de questions allant dans le sens de la nouvelle union Québec-Canada préconisée par l'Action démocratique du Québec. Ainsi, de telles questions pourraient se résumer par celle-ci : «Êtes-vous d'accord pour qu'une dernière chance de renouvellement soit offerte au régime fédéral actuel en proposant la nouvelle union prônée par l'A.D.Q., avec obligation de résultats dans un délai d'un an ? Au terme de cette période, l'Assemblée nationale décrèterait la souveraineté de façon unilatérale, s'il était impossible d'arriver à une entente satisfaisante».

### **1.19 Les autres options constitutionnelles**

De façon générale, peu d'interventions ont touché à ces points, toutefois, les voici exposées.

#### **1.19.1 Fédéralisme renouvelé**

On a parfois soutenu que ce serait une alternative valable à condition que des réaménagements soient possibles et que la volonté y soit.

### 1.19.2 Statu quo constitutionnel

Peu d'interventions ont touché à cet aspect, mais les rares commentaires allaient dans le sens du maintien constitutionnel actuel.

### 1.19.3 Union Québec-Canada (A.D.Q.)

L'option de l'Action démocratique du Québec a été défendue par une dizaine d'intervenants, qui ont souhaité revenir à la charge auprès du Fédéral. Ces personnes ont, dans l'ensemble, affirmé que ce choix permettait la garantie d'une souveraineté du Québec, et que la proposition d'une nouvelle union laissait l'odieux au Canada en cas de refus de sa part.

Enfin, il a semblé clair qu'il fallait envisager une nouvelle union économique avec le Canada, mais aux conditions du Québec. Les tenants de cette option ont, pour la plupart, cité l'Union européenne comme modèle.

## 2.0 BILAN DES TÉMOIGNAGES (autres sujets traités)

### □ AUTRES SUJETS TRAITÉS

SUJETS	INTERVENANTS
Administration	84
Économie et emploi	69
Affaires sociales	69
Éducation	58
Culture, arts, patrimoine	50
Aménagement	47
Institutions	46
Relations internationales	20
Autres sujets retenus	7

#### 2.1 L'administration

Un nombre élevé d'intervenants (84) ont affirmé que l'administration publique en général causait des irritants dénoncés d'ailleurs depuis longtemps. Le Gouvernement devra définir ses grandes orientations relatives à son administration, viser plus encore l'objectif de l'efficacité et de l'efficience et veiller à la distribution équitable de la richesse.

À l'occasion, on a pu entendre des propositions demandant l'abolition du système de pensions à vie des élus gouvernementaux, ou du moins sa révision !

De même, on a beaucoup insisté pour que le Gouvernement du Québec prenne instamment les mesures visant à corriger les iniquités du système fiscal.

#### 2.2 L'économie et l'emploi

La situation économique actuelle demeure un des soucis de plusieurs intervenants. Des groupes particuliers ont été ciblés, tels les femmes, des jeunes et des gagne-petits comme étant souvent défavorisés en matière d'emploi. On préconise que le Gouvernement du Québec adopte les mesures visant à atténuer les inégalités sociales dans un Québec souverain ou non.

Toutefois, de nombreuses personnes ont avancé qu'un Québec souverain serait mieux en mesure d'actionner les leviers de son économie et, par conséquent, pourrait avoir un meilleur contrôle sur les secteurs reliés à l'emploi.

Les gens ne sont quand même pas dupes et pensent qu'on ne pourra régler tous les problèmes, comme l'exode des jeunes ou l'instabilité des emplois, mais jugent qu'un seul palier de gouvernement serait mieux en mesure d'agir, puisqu'il disposerait de crédits supplémentaires actuellement partagés avec Ottawa.

Le problème des taux d'intérêt demeure cependant un gros facteur d'impossibilité de contrôle de la masse financière, puisque ce sont nos créanciers étrangers qui y ont la main haute. Enfin, plusieurs interventions ont prôné l'abolition de l'impôt sur le revenu et son remplacement par une taxe (T.V.A.) totale sur toute la consommation.

### **2.3 Les affaires sociales**

À ce chapitre les interventions démontrent clairement que des craintes persistent chez les catégories les moins favorisées de l'échelle sociale.

Dans les faits, on sait que la souveraineté du Québec ne mettra pas nécessairement fin aux problèmes socio-économique. Toutefois, on a proposé certaines mesures visant à atténuer des problèmes cruciaux. Ainsi, on a suggéré l'instauration d'un service communautaire obligatoire pour les jeunes, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays.

On a aussi suggéré l'implantation de programmes de discrimination positive pour les aînés, les femmes (nombre de postes obligatoires à combler), ou l'adoption de la notion d'un revenu québécois, en remplacement des programme de prêts et bourses, d'aide sociale, et de pensions.

De même, le remplacement de l'impôt sur le revenu par une taxe sur toute la consommation serait un bon principe niveleur des inégalités sociales.

### **2.4 L'éducation**

Le cinquième des intervenants a cru important de parler des lacunes créées par le système d'éducation au Québec. Sans dire que tout est foncièrement à reprendre, on a souvent souhaité que le système d'éducation au Québec revienne à une de ses vocations premières, soit celle d'éduquer.

On pense que c'est une question d'avenir pour la nation québécoise.

Les principales propositions ont touché à tous les sujets possibles, de la révision des programme à l'engagement des éducatrices et éducateurs, en passant par les prêts et bourses (durée du remboursement), le financement et la gratuité, le décrochage, la gestion des immeubles et équipements par les municipalités, le rôle de l'État, etc.

Quelques personnes ont recommandé la laïcité du système scolaire, puisque le Québec n'est plus la société homogène qu'il fut jadis.

Mais la découverte d'intérêt est que le peuple québécois ne connaît plus son histoire. Aussi, a-t-on instamment demandé, à plusieurs reprises qu'un cours d'histoire du Québec soit donné.

## **2.5 La culture, le arts et le patrimoine**

Surprise intéressante qu'une cinquantaine d'intervenants fassent état de leurs préoccupations en ces domaines.

On demandait la reconnaissance encore plus évidente de la culture comme étant l'âme du peuple québécois : c'est elle qui nous définit en tant que peuple.

On a nettement déploré les erreurs de choix qui font qu'on coupe dans la culture au même titre que dans les autres secteurs de l'économie, alors que la culture a souvent et toujours été l'enfant pauvre de l'intervention gouvernementale.

On a souhaité que le futur État québécois se dote d'un hymne national respectable.

Quant à la question de la langue française, on a défendu le principe que le Québec souverain aura l'obligation morale de soutenir les francophones hors-Québec. Même les radio-amateurs souhaitent connaître leur sort dans un futur Québec.

Enfin, nombre de propositions ont trait à l'application intégrale de la loi 101, tout comme au maintien de la loi 178; d'autres ont préconisé le français comme langue première, tout en permettant un affichage bilingue.

## **2.6 L'aménagement et le développement régional**

C'est un vaste secteur aux préoccupations nombreuses, allant des affaires municipales aux transports, en touchant l'environnement, les loisirs, la chasse, la pêche, etc.

L'ensemble des problèmes connus ont été recensés et présentés.

On a ainsi mentionné ou insisté sur :

- Le regroupement volontaire de services municipaux.
- La concertation scolaire-municipale sur l'utilisation des équipements publics.

- Le rôle accru que devraient avoir les municipalités et les M.R.C. dans la gérance du développement économique, de l'emploi, des ressources naturelles et du développement social, selon le modèle américain.
- La difficulté qu'ont les M.R.C. à aller plus loin que leur mandat initial parce que leurs conseils ne sont pas élus.
- Dans leurs réclamations, les intervenantes et intervenants seraient prêts à militer en faveur de modifications majeures dans la gestion des affaires publiques. On a donc entendu parler de création de diverses formes de gouvernements régionaux, sans que les modalités soient très bien définies.
- L'instauration d'un cours d'histoire du Québec, qui déboucherait sur la réalité des régions (géographie et histoire régionale).
- Au sujet de la protection de l'environnement, on a défini que l'intérêt collectif devait toujours primer comme principe de développement durable.
- Les loisirs en relation avec la nature (chasse, pêche) ont été la préoccupation générale parmi certains intéressés. On demande, entre autres, qu'un Québec souverain se préoccupe de conservation et y consacre les budgets nécessaires. Aussi, le futur pays devrait conserver comme actif les parcs fédéraux sur son territoire et, surtout, garder leur vocation de conservation pour le bénéfice des générations ultérieures.

## 2.7 Les institutions

L'administration de la Justice a fait l'objet de certaines préoccupations. On a insisté sur la nécessité de rendre la Justice plus efficace, plus diligente et surtout plus accessible.

Le phénomène toujours grandissant de la violence familiale demande également une révision des sentences.

Pour pallier à ces lacunes, on a proposé :

- d'alléger l'administration de la justice pour réduire les coûts;
- de rendre plus accessible l'aide juridique;
- de régionalisation le service de médiation familiale;
- de réduire les délais de recouvrement prévus dans la loi du recouvrement des pensions alimentaires;

- de trouver une méthode de fixations des pensions alimentaires plus équitable;
- d'effectuer l'implantation d'un tribunal de la famille;
- d'établir des règles claires pour qu'aucune mesure d'ordre sexiste ne soit à la base de modifier une accusation;
- de développer un moyen pour déterminer, dans le cas où le conjoint est violent, s'il peut être détenu préventivement en attente de son procès;
- d'étudier de nouvelles lois pour combattre la criminalité.

Mais c'est la Défense nationale qui a fait l'objet, à plusieurs reprises, d'interventions de toutes sortes. Tous les courants de pensée y sont passés, de l'absence d'une armée québécoise à l'existence d'une armée dont les rôles s'étageraient de l'offensive à une armée de défense, en passant par une force militaire au service du public, selon les modèles suisses ou scandinaves.

Évidemment, les budgets y étant affectés ont été au coeur des débats. Néanmoins, ce qui ressort est qu'un Québec souverain devra se doter d'une armée non offensive, vouée au service de la population et à la protection du territoire. Plusieurs mémoires proposent la neutralité du Québec et que le nouvel état fasse la promotion de la paix.

Enfin, un certain nombre d'intervenants souhaitent que la base de Bagotville soit maintenue opérationnelle dans ce contexte, et dans le respect des alliances déjà en force.

## **2.8 Les relations internationales**

La plupart des interventions traitant de l'immigration soulignent l'importance pour la société québécoise, de bien clarifier les choses en ce domaine. Plusieurs mesures positives favorisant l'intégration des néo-québécois ont été suggérées.

On devrait privilégier l'étalement des immigrants dans le but de favoriser une distribution adéquate. Pour y arriver, certains ont souhaité un moratoire sur l'immigration, afin de prendre le temps nécessaire pour bien assujettir l'apprentissage du français comme langue de toute la nation.

Encore ici, de rares intervenants ont proposé de limiter le droit de vote des immigrants.

## 2.9 Autres sujets retenus

Parmi les nombreux sujets entendus, il importe de relever que dans un Québec souverain, on souhaite que la population puisse exercer son droit de véto sur des décisions importantes, à l'image de plusieurs États démocratiques, dont la Suisse.

D'autres sujets ont été touchés tels l'agriculture (lois de protection, les banques (réinvestissement au Québec de l'épargne des Québécois), l'énergie et les ressources (que le Québec soit très vigilant dans la conservation et la gestion de ses ressources), les pêcheries, le travail (réorganisation et rôle de l'État).

Plusieurs intervenantes ont fait état des problèmes vécus par la société québécoise en ce qui concerne la condition féminine, notamment l'autonomie financière des femmes, les inégalités salariales, la violence familiale.

On a fait valoir toute une suite d'incongruités, tant en regard des allocations familiales, d'une politique familiale à construire, des garderies, de la pauvreté monoparentale, du droit des enfants, de l'absence de tarifications familiales, notamment en ce qui concerne les loisirs et la culture et les pensions alimentaires.

L'habitation, la santé et les services sociaux ainsi que la sécurité du revenu ont fait l'objet de préoccupations qui affecteraient un Québec souverain, à cause des changements profonds qu'ils supposent et des coûts sociaux qui seront engendrés.

Quelques intervenantes et intervenants ont préconisé l'élaboration d'un projet de société préalable à la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec. C'est ainsi qu'une dizaine de mémoires ont traité de cette question.

**OPINIONS DE LA COMMISSION**

### **3.0 OPINIONS DE LA COMMISSION**

Après avoir entendu près de trois cents témoignages, les membres de la Commission se considèrent comme privilégiés d'avoir reçu des contributions aussi nombreuses et aussi riches. Une grande diversité d'opinions ont été exprimées et la Commission croit en avoir livré un juste reflet dans la partie précédente, qui a fait l'unanimité.

Dans la partie qui suit, la Commission présente les recommandations qui selon elle, contribueront à l'amélioration du projet de loi.

Toutefois, considérant les mandats dont ils sont investis, Mme Diane Côté, la représentante de l'A.D.Q. ne souscrit pas à ces recommandations et M. Jean Halley, mandataire de l'U.M.R.C.Q., ne donne son appui que sur les recommandations portant sur la décentralisation.

### **□ ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### **3.1 Le préambule**

La Commission recommande que dans le préambule de la déclaration de souveraineté du Québec, figurent les neuf éléments tirés des propositions d'écriture indiqués en annexe du présent rapport. Ils s'énumèrent ainsi :

- le rappel des faits historiques;
- l'affirmation du statut de nation;
- le français doit être reconnu comme la langue nationale;
- la démocratie comme principe politique;
- les droits et libertés, notamment l'égalité des femmes et des hommes;
- la dignité de la personne et l'importance de la qualité de vie;
- l'éducation et la culture comme principes d'avancement du peuple.
- la solidarité sociale;
- le développement durable et la paix comme gages d'un futur meilleur;

### **3.2 La souveraineté (article 1)**

La Commission est d'accord avec l'énoncé, mais suggère de l'améliorer comme suit :

«Le Québec est un pays souverain et sa langue est le français».

### **3.3 L'association économique (article 2)**

La Commission est d'accord avec l'énoncé, également avec les arguments avancés par les intervenantes et intervenants.

### **3.4 La nouvelle constitution (article 3)**

La Commission est en accord avec les énoncés, mais ajoute :

- Qu'on doit tenir compte des craintes exprimées par des intervenantes et des intervenants concernant l'intégrité du territoire, en relation avec le droit des autochtones de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre.
- Qu'on devra inclure la notion de responsabilité ou des devoirs dans la *Charte des droits et libertés*.
- Que le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution soit éminemment démocratique et qu'elle devra être approuvée par référendum.

### **3.5 La décentralisation (article 3)**

- La Commission adhère aux principes énoncés dans le troisième alinéa de l'article ainsi qu'aux commentaires et propositions entendus des intervenantes et intervenants. Elle ne retient pas cependant les interventions correspondant au statu quo.
- La Commission privilégie une décentralisation la plus près possible du citoyen, et ce, auprès d'instances imputables. Cette décentralisation, conjuguée à une meilleure répartition des fonds publics sur le territoire, constituerait une garantie contre la désintégration des régions.
- Elle croit que les fonds récupérés du gouvernement fédéral pourront mieux servir la cause de la décentralisation.

- La Commission constate que la région, tout en étant d'accord sur le principe de la décentralisation, reconnaît la nécessité de poursuivre la réflexion sur les formes qu'elle doit prendre.

### **3.6 Le territoire (article 6)**

La Commission dit oui à l'énoncé mais suggère que le gouvernement conserve des atouts dans sa négociation. Ainsi, elle recommande de ne pas renoncer au Labrador. Elle est d'avis que le gouvernement pourra aussi négocier une partie des territoires formant depuis peu le Nunavik, soit les îles dans son prolongement vers le pôle nord.

### **3.7 La citoyenneté (article 5)**

La Commission est d'accord avec l'article. Toutefois, elle y décèle une importante lacune associée au terme «domiciliée». Elle croit fermement que les québécoises et québécois travaillant ailleurs au Canada, ou à l'étranger, et qui sont forcément domiciliés ailleurs qu'au Québec pour un grand nombre, sont exclus par le libellé de l'article.

À titre d'exemple, citons le cas des militaires, des fonctionnaires de l'A.C.D.I. ou des Affaires extérieures. Il pourrait en être de même de Québécoises et de Québécois, résidant momentanément hors Québec pour toutes sortes de raisons.

### **3.8 La monnaie (article 6)**

La Commission est d'accord avec l'énoncé de l'article, mais comprend les craintes et les commentaires dictés par les intervenantes et intervenants. Elle recommande instamment que le gouvernement diffuse un texte explicatif concernant le choix d'utiliser la monnaie canadienne, ou une autre devise.

### **3.9 Les traités (article 7)**

La Commission adhère à l'énoncé de l'article.

### **3.10 Les alliances internationales (articles 8 et 9)**

La Commission est en accord avec l'article 8, de même qu'avec l'article 9. Toutefois, elle souligne, à propos de l'article 9, que des intervenantes et intervenants ont exprimé des réserves quant au maintien du Québec dans le Commonwealth, le NORAD ou l'OTAN par exemple. Elle pense que le gouvernement devrait diffuser largement un texte explicatif sur le sujet.

### **3.11 La continuité des lois (articles 10 à 14)**

La Commission est en accord avec les articles. Elle constate cependant que l'article 11 pose des problèmes. Elle recommande au gouvernement :

- D'y introduire des garanties, par négociations, afin que les anciens combattants continuent à jouir de leurs pensions et privilèges.
- D'informer la population que le Québec, par ententes de réciprocité, garantira la continuité des programmes fédéraux au moment de l'adoption de la loi constitutionnelle quant aux pensions versées aux anciens combattants, celles versées aux aînées et aînés, à l'assurance chômage et aux prestations fiscales pour enfants.

### **3.12 Les tribunaux (article 12)**

La Commission est d'accord avec l'article.

### **3.13 Les employés de la fonction publique canadienne : ses agences et ses organismes (article 13)**

La Commission appuie les remarques entendues en audiences et demande qu'on renforce le texte en remplaçant le terme «donner» par le terme «garantir» la priorité...

### **3.14 Le partage des biens et des dettes (article 15)**

La Commission adhère à l'article tel qu'énoncé et fait sienne la recommandation suggérant de retenir le scénario A adopté en 1991 lors des travaux de la Commission Bélanger-Campeau, et que cette orientation soit incluse dans la loi. Cependant, la Commission est d'avis que le gouvernement devra diffuser de l'information sur ce sujet, dans le cadre du processus référendaire.

### **3.15 L'entrée en vigueur (articles 16 et 17)**

La Commission est en accord avec les énoncés.

### **3.16 La question référendaire (article 17)**

La question reçoit l'assentiment de la majorité des intervenantes et des intervenants. Toutefois, si l'Assemblée nationale juge qu'elle doit être modifiée, que cette question soit courte, claire et précise.

## CONCLUSION

Les commissaires tiennent ici à apporter un témoignage particulier sur ce qu'ils ont entendu tout au long des audiences de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean

S'il est vrai que l'exercice démocratique que nous venons de vivre aura permis à des centaines de Saguenéen(ne)s et de Jeannois(es) de s'exprimer sur l'avenir du Québec, il est aussi véridique d'affirmer que la rédaction des mémoires leur aura permis de révéler leur profonde générosité, leur sens de la justice sociale et collective, leur préoccupation et leur solidarité envers les personnes les plus démunies de la société. Toutes ces préoccupations sociales s'appuyent sur leur foi en la démocratie.

Comme ailleurs au Québec, les gens de chez-nous ont utilisé la tribune de la Commission pour nous rappeler, à tous et au gouvernement en particulier que l'action communautaire exprimée dans son sens le plus large demeure une des plus belles richesses du Québec, un des savoir-faire les mieux organisé qui soit. Les commissaires veulent quant à eux rappeler que l'humanisme est une des caractéristiques les plus significatives des mémoires et interventions orales qu'ils ont entendus.

**ANNEXE 1**  
**PROPOSITIONS D'ÉCRITURE DE PRÉAMBULES**

L'auteur suggère le libellé de préambule suivant :

«Pour que le peuple québécois demeure à jamais, une nation libre, pacifique, et démocratique : Souviens-toi que tout individu naît libre et digne de soins et de respect égale un droit à tous autres personnes ou membres de sa communauté. Sois humain avant que d'être peuple et peuple avant que nation. Laisse ton peuple se parler et échanger avec les autres peuples. Souviens-toi que les langues, les cultures et l'information, sont les voix de l'intelligence et de la liberté. Combat le crime et l'injustice. Encourage les vertus civiques et humanitaires. Rends hommage aux exemples de tolérance, générosité, initiative, ouverture d'esprit et ingéniosité. Abolir la torture. Repousse l'hégémonie contre la guerre, arme-toi de prudence, patience, honnêteté, loyauté, justice. Souviens-toi que la violence d'un peuple, une religion, une ethnie est un appel, un cri, exprimant la souffrance, la misère, le désespoir qui les accable. Ne persécute jamais ton peuple. Guide-le, interroge-le, écoute-le. Que l'humaine nature sois ta mesure. L'histoire, ton chemin. La prospérité ta récompense. Que la paix soit ton royaume».

M. Gilles Gagnon  
Mémoire #020010

En conséquence, je propose d'inscrire dans le préambule de la loi, comme premier article de la DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ, ce qui suit :

Nous, le peuple Québécois, en vertu de notre autorité suprême, fidèle à nos origines, notre histoire, notre culture, notre langue,

Proclamons :

- Notre foi inébranlable en la démocratie et notre ferme volonté d'en démontrer la réalité par le choix et le fonctionnement de nos institutions politiques.

Voilà, parmi les éléments que j'ai mentionnés, celui que je considère fondamental, celui qui détermine tout le reste : c'est notre «solage». C'est le principe dont on doit retrouver l'empreinte dans le texte même de la loi.

M. Hubert Desbiens  
Mémoire : 020127

**Avant-projet de loi**

*Loi sur la souveraineté*

**PRÉAMBULE**

**DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ**

Par notre volonté depuis toujours vivante d'être libres, maîtres de notre destinée, d'habiter et de prospérer sur un territoire en Amérique qui nous est propre, nous, membres de la grande famille humaine, différents et distincts de nos frères et soeurs par notre langue, notre histoire, nos coutumes et notre manière d'être, d'agir et de penser, nous que l'on appelle québécois et québécoises, déclarons et affirmons ce qui suit:

Considérant que la *Loi constitutionnelle de 1982* a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée Nationale;

Considérant l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987 visant à permettre au Québec d'adhérer à la *Loi constitutionnelle de 1982*;

Considérant que l'accord de Charlottetown a été rejeté par une majorité de canadiens anglais et de Québécois alors que cette entente avait été considérée comme la dernière chance du fédéralisme canadien;

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons qu'il est temps pour notre État d'accéder au rang de pays souverain et d'obtenir la compétence exclusive de faire des lois et de prélever des impôts sur notre territoire, d'acquérir la faculté d'agir directement sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accord ou de traité avec d'autres États indépendants et de participer pleinement aux institutions internationales.

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons que tout être humain aspire au bonheur et qu'en conséquence l'objet de toute institution politique et de toute action démocratique a pour mission de favoriser ce dessein, en ayant comme fondement la primauté du droit et en assurant la protection et la promotion des droits intrinsèques et inaliénables que sont la liberté, la justice, l'égalité et la paix. En conséquence nous reconnaissons la primauté du droit comme fondement de nos institutions.

## Déclaration de souveraineté

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons notre attachement profond aux droits et libertés civiles et politiques mais aussi économiques, sociaux et culturels.

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons l'obligation pour chacun de respecter les droits et libertés d'autrui et de participer, dans les limites de nos possibilités, à la vie démocratique, à l'avancement de notre société, à la solidarité sociale et à la vie familiale.

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons notre sensibilité aux revendications de ceux des nôtres qui sont Inuit ou autochtones et les assurons de notre volonté de traiter avec eux à la hauteur de leurs aspirations. Nous affirmons encore, reconnaître l'apport important dans l'évolution du Québec de la communauté anglophone et des communautés culturelles, pour qui nous assurons le respect de leurs institutions et de leurs droits fondamentaux. Les citoyens du Québec ont le devoir de respecter la diversité culturelle de tous et de chacun et doivent faire profiter dans la sérénité et la bonne entente à l'ensemble de la société québécoise, les richesses propres à leur culture d'origine.

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons face aux atrocités des conflits armés et à la pauvreté dans le monde, notre désir profond de participer activement sur la scène internationale au rétablissement de la paix et de la dignité pour chaque membre de la grande famille humaine.

Dans l'étreinte de cette déclaration, en pleine connaissance de cause et conscients des défis que nous et les générations à venir auront à relever, nous affirmons, malgré la rigueur de la nature et la fragilité de la vie, notre désir de vérité, notre volonté de toujours mieux connaître et maîtriser l'univers qui nous entoure et de ne jamais cesser d'améliorer les lois, les principes et les valeurs qui nous gouvernent et nous guident vers le bonheur et le bien-être général.

**RICHARD GAUDREULT**

Mémoire : 020058

Le 6 février 1995

## 2- Présentation d'un projet de «Déclaration de souveraineté»

### 2.1) TEXTE DE LA DÉCLARATION PROPOSÉE

#### *Loi sur la souveraineté du Québec*

### PRÉAMBULE

#### DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ

Fondée sur sa fierté historique et sur les principes d'égalité sociale et de justice, la nation québécoise, constituée démocratiquement et formée de composantes diverses mais respectueuses de leurs différences, proclame solennellement la souveraineté du Québec. Il aura donc, à partir d'une date déterminée dans la *Loi sur la souveraineté du Québec*, les pouvoirs exclusifs de voter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de signer tous ses traités.

Principalement francophone d'origine et d'adoption, le peuple québécois a continûment affirmé son identité nationale propre. Il a notamment sans cesse cherché à préserver sa langue, sa culture et son territoire. Il a également su démontrer son originalité en matière de droit commun. Aussi, c'est sur ces acquits et d'autres que le Québec entend poursuivre ses démarches d'affirmation nationale et de reconnaissance internationale.

Soucieux de marquer sa déférence à toutes les nations, le Québec se fera le défenseur des droits et libertés de tous ses citoyens ainsi que de la paix dans le monde. Il pourra s'associer ou non avec le Canada ou tout autre pays, ou coordonner ou non avec lui ses activités économiques et même politiques. Au sein ou non d'un marché commun confédéral avec le Canada, il pourra n'y avoir au Québec comme monnaie que le dollar canadien.

*La Loi sur la souveraineté du Québec*, une fois entrée en vigueur, constituera la pierre angulaire sur laquelle seront alignées toutes les autres étapes de l'établissement de la constitution du Québec.

## 2.2) LA «DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ» EXPLIQUÉE

M. Robert Jean  
Mémoire 020059

## PRÉAMBULE

Les francophones du Québec constituent un **peuple** par leur langue, leur personnalité, leurs traditions, leur génie propre, leur sentiment de solidarité et leur vouloir-vivre ensemble. Sans épuiser la réalité québécoise, ils sont fiers du peuple qu'ils forment. Ils apprécient et respectent, en outre, la présence et l'apport d'une importante communauté anglophone, de plusieurs nations autochtones et d'autres groupes ethniques et leur reconnaissent des droits égaux. Ils souhaitent que leur intégration se fasse de façon harmonieuse et féconde. C'est de concert avec ces groupes que le peuple francophone du Québec se pose des questions sur son avenir et cherche à y répondre.

Le Québec est membre de la Confédération canadienne depuis 1867. Dans ce cadre, le peuple québécois conserve son droit à disposer de lui-même et à revoir ou à remettre en question, s'il le veut, les liens qui l'unissent à ses partenaires. Il possède donc un droit à l'**autodétermination**, c'est-à-dire cette liberté de décider, sans contrainte, du statut constitutionnel qu'il veut se donner. Il peut se déclarer souverain en se rappelant toutefois que l'interdépendance est la condition des nations modernes et que la collaboration entre les peuples aura toujours ses impératifs.

Le Québec, de plus, a toujours été une **société distincte** par la composition particulière de son peuple et par les forces qui en font l'équilibre. Il possède un territoire aux frontières reconnues et bien délimitées. Il est un état de droit régi et administré démocratiquement. Le français est la langue commune et officielle des Québécois et Québécoises. Le Québec souverain favorisera le projet d'un **développement intégral** et solidaire par le plein-emploi,

l'égalité des hommes et des femmes, le respect de l'environnement, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le respect des richesses naturelles et la solidarité internationale. Il verra à préserver les valeurs humaines et spirituelles héritées du passé et à développer les valeurs nouvelles créatrices de civilisation. Il fera alors la promotion des valeurs de solidarité et d'entraide, de respect et de tolérance, de participation, d'ouverture, de responsabilité et de compétence. Une Charte des droits et libertés sera rattachée à sa Constitution. L'administration de l'État sera décentralisée le plus possible et le pouvoir des régions deviendra une réalité. Tous les habitants de ce pays se verront reconnaître leur dignité de citoyens et de citoyennes et seront heureux d'apporter leur contribution à la construction d'une société juste et fraternelle. Diverses formules de démocratie directe seront mises en application pour un véritable pouvoir populaire et un dialogue constant entre dirigeants et dirigés.

Voilà quelques éléments essentiels qui constituent la vie d'une société à la fois moderne et humaine et qui sont l'ébauche d'une déclaration solennelle sur la souveraineté du Québec.

Maitrise en pastorale sociale de l'U.Q.A.C.  
 Mémoire : 020150

## PREAMBULE

Héritiers de la culture qui s'est développée sur les rives du Saint-Laurent depuis 1608, nous Québécois et Québécoises proclamons que le Québec constitue une société ouverte sur le monde, mais néanmoins soucieuse de protéger son patrimoine culturel. Malgré les revers de fortune que nous avons connu à travers les siècles, la volonté profonde de rester fidèles à ce que nous sommes n'a jamais vacillé. De là, découle le besoin de s'autogérer et de proclamer la souveraineté du Québec, non par rancœur face au Canada, mais bien parce qu'il ne peut être requis d'une autre majorité de promouvoir l'émergence d'une culture et d'une langue étrangère à la sienne.

Dans l'histoire des peuples et des pays, nous reconnaissons arriver tardivement dans le concert des nations pour affirmer notre souveraineté qui est motivée par les mêmes éléments qui ont fait naître les pays dans le monde, savoir: un territoire commun bien délimité, une même histoire, une même culture et une même langue qui, ici est française, et surtout, un vouloir-vivre collectif qui ne veut pas mourir et qui se traduit par sa devise: "Je me souviens".

Notre société se porte garante des droits déjà reconnus à la minorité anglophone établie sur son territoire de même que ceux déjà reconnus aux Premières Nations par traités ou autrement. Nous nous engageons à continuer de protéger et de promouvoir le droit, la démocratie et le respect des droits et libertés de la personne, ainsi qu'en témoigne notre tradition. Ces valeurs qui seront encadrées dans notre Constitution nous permettent de tendre la main à tous les pays du globe qui partagent ces valeurs.

Alors même que nous proclamons notre souveraineté comme société, nous tendons la main à notre compagnon de voyage dans l'histoire et la géographie, le Canada, et lui proposons de négocier un projet d'Union économique et politique qui nous permettra de protéger notre patrimoine, tout en maintenant en partage les aspects bénéfiques à chacune des parties. Son refus d'accéder à notre requête lui fera porter l'onéreux d'avoir été la partie qui a finalement coupé les liens historiques.

Nous envisageons l'avenir avec confiance, assurés que le droit que possèdent tous les peuples de disposer d'eux-mêmes sera reconnu et honoré par tous les pays du monde entier qui sont de tradition démocratique.

Avant-projet de loi  
Loi sur la souveraineté du Québec

**PRÉAMBULE**

**DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ**

Nous, le peuple québécois, composé de femmes et d'hommes de culture, de race et de langue diverses, souhaitons nous associer pour former un peuple fier de son multiculturalisme et la volonté d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française.

La reconnaissance des valeurs démocratiques alliée au respect des droits et libertés de la personne et des collectivités font du Québec un État à la mesure des aspirations de son peuple. Le Québec doit, dans le partage de ses richesses, poursuivre ces objectifs dans un esprit de justice, d'équité et d'ouverture sur le monde.

Cet immense territoire québécois, en plus d'accorder une place significative aux peuples fondateurs, doit aussi reconnaître l'égalité des femmes et des hommes qui l'habitent. Qu'existe ainsi une nation forte et dynamique de sa complémentarité et l'interdépendance de ses régions alliées dans l'action, la concertation et la solidarité.

**Énoncé pour la société québécoise, souveraine ou non:**

**La société québécoise reconnaît le potentiel de la jeunesse et affirme leur droit à l'éducation, leur droit à l'emploi et leur droit à obtenir l'accès aux différentes structures décisionnelles.**

**La société québécoise reconnaît sa responsabilité envers les générations futures et s'engage ainsi à faire participer activement la jeunesse aux débats et décisions qui concernent son avenir.**

**Énoncé pour la collectivité régionale:**

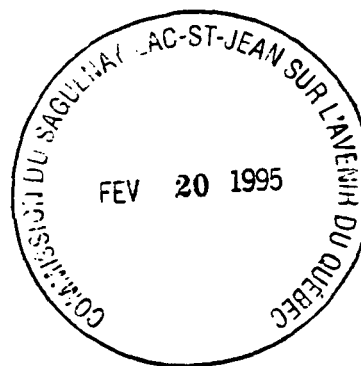
**Les citoyens du Saguenay—Lac-Saint-Jean reconnaissent l'importance des jeunes dans le développement de la collectivité. Ils s'engagent à s'assurer de leur participation aux débats qui concernent leur avenir, de leur garantir un accès aux différentes structures décisionnelles et de faire en sorte que des actions précises soient prises afin de créer de l'emploi pour les jeunes qui veulent rester dans la région.**

Association des étudiants de la maîtrise en études  
régionales de l'U.Q.A.C.  
Mémoire : 020081

## INTERVENTION N. 0254

Girardville, le 20 février 1995

**Commission du Saguenay Lac St-Jean  
sur l'avenir du Québec**  
3950, Boul. Harvey, 2ième Étage  
Jonquière, Québec  
G7X 8L6



À l'attention de M. Réjean Simard, président

Monsieur Le Président,

Voici un ébauche de projet de déclaration de Souveraineté du Québec qui, à mon sens, aurait beaucoup de chances d'être accepté par une majorité de citoyens lors du référendum. Si vous croyez que mon document a une certaine valeur et peut aider un tant soit peu le débat sur la souveraineté, vous pourriez le lire lors du débat qui aura lieu à Chicoutimi le 25 février si il n'est pas trop tard.

Très humblement, voici mon projet de déclaration et les corrections aux articles 2 - 8 et 15 de l'avant loi: -

### Article 1

Le Québec est un pays souverain avec les mêmes frontières qui sont les siennes au sein de la confédération canadienne à ce jour, dans un Canada fraternellement et économiquement uni incluant la libre circulation des personnes et des capitaux ainsi que des biens et services qui sont essentiels au bon fonctionnement des deux nouveaux pays; et la monnaie, qui à cours légal au Québec, demeure le dollars canadien à moins d'impossibilité de se faire.

Avec le consentement du nouveau Canada:

Est citoyen Québécois, toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec pendant six mois dans une année et est citoyen canadien, toute personne qui détient la citoyenneté Québécoise et qui est domiciliée au Canada pendant six mois dans une année.

### Article 16

La présente loi entrera en vigueur entre un et cinq ans après son approbation par référendum quand la majorité des conditions énumérées aux articles deux à quinze (2 à 15) du dit projet de loi sera accomplie et ou acceptée. Car à mon sens, ces articles de loi sur la souveraineté deviennent des conditions à l'application de la dite loi et les mots (est autorisé) à l'article 2, sont changés pour le verbe devoir au présent et les mots (est autorisé à demander) à l'article 8, sont changés pour (doit obtenir) et le verbe (peut) à l'article 15 est changé pour le verbe devoir au présent.

M. Denis Prévost  
Mémoire : 020254

## **NOUS DÉCLARONS:**

Qu'il soit dorénavant acquis que tous les citoyens et citoyennes du Québec soient considéré(e)s avec dignité et que l'égalité entre eux constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans ce pays.

Qu'il soit dorénavant acquis que tous les citoyens et citoyennes du Québec aient droit à un emploi qui ait une signification pour eux et pour la société. Ce pays fera de l'emploi un maître objectif.

Qu'il soit dorénavant acquis que tous les niveaux de gouvernement au Québec soient imputables au delà de leur mandat, de la bonne gestion budgétaire que le peuple leur a confié. Ce pays répondra aux impératifs rationnels tout en veillant à répartir le coût de façon à épargner ceux qui sont dépouillés et ceux qui ne peuvent faire davantage. Il vivra selon ses moyens mais aussi selon son idéal.

Qu'il soit dorénavant acquis que les gouvernements du Québec sont et existent pour le bien être du peuple et qu'ils gèrent l'argent du peuple. À ce titre, chaque citoyen, citoyenne, de ce pays a le droit à l'information et à l'équité sur toutes les décisions, sur tous les organismes et sur toutes les politiques et actions de ces gouvernements. Plus qu'une volonté de transparence, le Gouvernement du Québec établira des lois pour favoriser ces droits.

Qu'il soit dorénavant acquis que dans ce pays les principes de justice, d'égalité et d'accès s'appliquent particulièrement à la santé, à l'éducation et au travail. Il est entendu qu'au Québec aucun citoyen, aucune citoyenne, ne pourra en être privé.

**ANNEXE 2**

**LISTE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS**

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020001	Solidarité populaire du S.L.S.J.	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-17
020002	Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-07
020003	M. Raymond Gaudreault	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-01-24
020004	Mme Armandine Bergeron				X	95-01-24
020005	M. Jean-Claude Larouche				X	95-01-24
020006	Ville de Chicoutimi	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-21
020007	M. Jacques Cayer	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-21
020008	M. Michel Légaré	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-14
020009	M. Robert Dole	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-01-31
020010	M. Gilles Gagnon	Jonquière, 11 février am	X			95-01-26
020011	Conseil de Ville d'Alma	Alma, 9 février soirée	X			95-02-03
020012	M. Gaëtan Tremblay				X	95-01-24
020013	M. Noël Lévesque	Roberval, 17 février en soirée		X		
020014						
020015	M. André Turgeon	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-09
020016	Syndicat de la fonction publique du Québec	Jonquière, 11 février am	X			95-02-07
020017	M. Martin Boyer	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-06
020018	Syndicat des infirmières du Nord- Est Québécois	Jonquière, 24 février am	X			95-02-17
020019	Jeunes néo-démocrates du Cégep de Jonquière	Jonquière, 24 février am	X			95-02-20
020020	Association des néo-démocrates du Comté de Jonquière	Jonquière, 24 février en soirée	X			95-02-20
020021	Conseil du travail F.T.Q.	Jonquière, 24 février am	X			95-02-17
020022	Société historique du Saguenay	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-07
020023						
020024	Régie Régionale de la Santé et des Services sociaux	Alma, 27 février pm	X			95-02-17
020025						

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020026	M. Pierre Trottier	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-06
020027	Mme Nadine Huppé	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-13
020028	Maitre Denis G. Simard				X	95-01-26
020029	L'Association riverain 2000	Alma, 9 février en début de soirée si possible	X			95-02-06
020030	M. Carol Malenfant				X	95-02-23
020031	M. Marc St-Pierre	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-14
020032	M. André Tremblay	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-03
020033	M. Léonard Côté	Alma, 9 février en soirée		X		
020034	M. Anthony Price	Chicoutimi, 25 février pm		X		
020035	M. Georges Villeneuve	Dolbeau, 18 février pm		X		
020036	M. Louis-Marie Boivin	Jonquière, 11 février pm	X			95-02-06
020037	M. Rémy Blais				X	95-02-08
020038	M. Marc Pomerleau				X	
020039	Chambre de commerce de Roberval	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-09
020040	Mouvement Ici Saguenay-Lac-Saint- Jean	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-20
020041	Mme Claudette Nolin				X	95-02-02
020042	M.R.C. Lac-Saint-Jean Est	Métabetchouan, 17 février pm	X			95-02-10
020043	Services budgétaires populaires d'Alma	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-09
020044	M. Pierre Laroche	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-06
020045	M. Yves Maltais				X	95-02-23
020046	M. Gaston Laforest	Jonquière, 11 février am	X			95-02-06
020047	M. Denys Tremblay	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-10
020048	Société nationale des Québécois	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-16
020049	M. Jean Hudon	La Baie, 23 février pm	X			95-02-16
020050	M. Jean-Marie Claveau	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-03
020051	Conseil régional des Loisirs du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma, 27 février en pm	X			95-02-20

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020052	La Fédération du P.U.P.A. du Saguenay-Lac-Saint-Jean	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-17
020053	Syndicat des professionnels(les) du Gouvernement du Québec	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-17
020054	Mme Marthe Vaillancourt	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-15
020055	Mme Rita Turbide	Chicoutimi, 10 février en soirée	X			95-02-06
020056	M. Rino Mailloux				X	95-01-30
020057	M. Martin Bouchard	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-07
020058	M. Richard Gaudreault	Chicoutimi, 10 février en soirée	X			95-02-07
020059	M. Robert Jean	Chicoutimi, 10 février en soirée	X			95-02-03
020060	Association des citoyennes Averties d'Alma	Alma, 9 février pm	X			95-02-06
020061	Hopital de Chicoutimi	Chicoutimi, 25 février am		X		
020062	M. Rodolphe Bouchard	Jonquière, 11 février pm	X			95-02-01
020063						
020064	Comité régional de l'année internationale de la famille du Saguenay—Lac-Saint-Jean	Métabetchouan, 17 février en après-midi	X			95-02-10
020065	Mme Josée Bouchard	Alma, 9 février pm	X			95-02-03
020066	Ville de Dolbeau	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-14
020067	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	Métabetchouan, 17 février pm	X			95-02-10
020068	Denise Côté	Alma, 9 février pm		X		
020069	Ville de Roberval	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-14
020070	Gabriel Collard	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-06
020071	Jeunesse Ouvrière Chrétienne (La Joc)	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-06
020072	Garderie populaire d'Alma	Alma, 9 février en soirée		X		
020073	Centre de solidarité internationale	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-07
020074	Le Mouvement Le Miens	Jonquière, 24 février pm		X		
020075	M. Léger Tremblay	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-03

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020076	M. Guy Laprise	Jonquière, 11 février am		X		
020077	Conseil des Commissions scolaires Saguenay—Lac-Saint-Jean-Chapais- Chibougamau	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-03
020078	Services budgétaires populaires de Chicoutimi Inc. et de Jonquière	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-02
020079						
020080	M. Jean-Paul Tremblay	La Baie, 23 février pm	X			95-02-02
020081	Association des étudiants de la maîtrise en études régionales U.Q.A.C.	La Baie, 23 février am	X			95-02-20
020082	Mme Julie Boudreault	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-14
020083	Association manufacturière du Québec	Alma, 9 février pm	X			95-02-07
020084	Mme Élise Gauthier	St-Honoré, 16 février pm	X			95-02-08
020085	Municipalité de Mistassini	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-14
020086	Conseil de la Pastorale de la Paroisse St-Pierre d'Alma	Alma, 9 février pm	X			95-02-03
020087	M. Maurice Jean	Alma, 9 février en soirée	X			95-02-06
020088	Langage Plus	Alma, 9 février au choix	X			95-02-06
020089	L'Église Diocèse Chicoutimi	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-06
020090	M. Jocelyn Gagné	La Baie, 23 février pm	X			95-02-13
020091	La Ligue des droits et liberté S.L.S.J.	Jonquière, 24 février en soirée	X			95-02-16
020092	Commission scolaire Baie des Ha! Ha!	La Baie, 23 février am	X			95-02-16
020093	La Maison de Quartier à Jonquière	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-17
020094	Neuf municipalités de Rive-Nord du Saguenay membres de la M.R.C. du Fjord	Saint-Honoré, 16 février pm	X			95-02-09
020095	M. Guy Vigneault	Jonquière, 11 février am	X			95-02-06
020096	M. Dollard Bhérer	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-03
020097	Le Groupe des Cents				X	95-02-20
020098	M. Jean O'Connor	Jonquière, 24 février am	X			95-02-21

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020099	Corporation accès travail Femmes Saguenay	Jonquière, 11 février am	X			95-02-07
020100	André-M. Laforest	Saint-Honoré, 16 février pm	X			95-02-06
020101	M. Gabriel Gagné	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-08
020102	M. Marc Boivin	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-17
020103	Mme Moïsette Dufour				X	95-01-30
020104	Cégep de Chicoutimi				X	95-02-24
020105	M. Benoit Proulx	Jonquière, 11 février am		X		
020106	Mme Yvonne Dallaire	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-06
020107	M. Jacques Côté	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-15
020108	Vert Dur Cégep de Jonquière	Jonquière, 24 février en soirée	X			95-02-17
020109	M. Magella Tremblay	Chicoutimi, 10 février pm	X			95-02-06
020110	Conseil économique Lac-Saint-Jean	Métabetchouan, 17 février pm	X			95-02-10
020111	Conseil central des Syndicats nationaux Saguenay—Lac-Saint-Jean	La Baie, 23 février pm	X			95-02-17
020112	Pierre G. Vaillancourt	Jonquière, 11 février pm	X			95-02-07
020113	Association des anciens combattants	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-09
020114	M. Roger Lavoie	Jonquière, 11 février pm	X			95-02-08
020115	M. Léo Laberge	St-Honoré, 16 février fin pm	X			95-02-10
020116	Association des étudiants de la région	Jonquière, 24 février am	X			95-02-21
020117	Regroupement produits agricoles de Delisle	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-13
020118	M. Pierre Forest	Jonquière, 11 février pm	X			95-02-06
020119	Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec	Métabetchouan, 17 février pm	X			95-02-06

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020120	Cellule des jeunes péquistes du Cégep de Chicoutimi	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-20
020121	Conférence régionale des chambres de commerce du Saguenay	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-21
020122	M. Raoul Roseberry	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-07
020123	Les étudiants d'A.T.M. Cégep de Jonquière	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-20
020124	Central de l'enseignement du Québec Saguenay—Lac-Saint-Jean	Jonquière, 24 février en soirée après 20 h 00	X			95-02-17
020125	Commission scolaire de Normandin	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-15
020126	Regroupement des citoyennes et citoyens de Saint-Honoré	Saint-Honoré, 16 février pm	X			95-02-09
020127	M. Hubert Desbiens	Saint-Honoré, 16 février pm	X			95-02-10
020128	Mme Jeanne D'arc Morin				X	95-02-06
020129	M. Gilles Girard	Chicoutimi, 10 février en soirée		X		
020130	Claire Boudreault et Louise Desjardins	Chicoutimi, 10 février en soirée	X			95-02-09
020131						
020132	Le Groupe de réflexions pour un changement global	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-15
020133	Mouvement des travailleurs et travailleuses chrétiennes du Saguenay	Jonquière, 24 février en soirée	X			95-02-21
020134	M. Jacques L. Simard	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-13
020135						
020136	Centre de Formation et de Recherche en Environnement du Moyen Nord Inc.	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-14
020137	M. Jean-Paul Brochu	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-21
020138	M. Benoit Ruelland	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-15
020139	M. Marcelin Larouche				X	95-02-20
020140	M. Marcel Martel	Jonquière, 11 février pm	X			95-02-08

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020141	M. Denis Bonneau	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-15
020142	M. Mishell Potvin	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-16
020143	Regroupement des maires Lac-Saint-Jean Est	Métabetchouan, 17 février pm (distancé de la M.R.C.)	X			95-02-10
020144	A.Q.D.R. section Alma	Métabetchouan, 17 février pm	X			95-02-09
020145	Les Centres de Femmes de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean				X	95-02-27
020146	Mme Raymonde Lenoir-Gervais	Roberval, 17 février en soirée		X		
020147	Municipalité de Saint-Prime	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-13
020148	M. Luc Simard				X	95-02-21
020149	M. Réal Simard	Alma, 27 février en soirée	X			95-02-27
020150	Groupe d'intervenants et d'intervenantes dans le socio-communautaire à la maîtrise de la pastorale sociale de l'U.Q.A.C.	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-20
020151	M. Denis Trottier	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-13
020152	M. Marc-Urbain Proulx	Saint-Honoré, 16 février vers 3 h 00	X			95-02-09
020153						
020154						
020155	M. Georges Lesueur	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-13
020156	Enseignants et personnels Cégep d'Alma	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-14
020157	Municipalités du Bas-Saguenay	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-16
020158	Mme Lisa Guay				X	95-02-09
020159	Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean Est	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-10
020160	Centre hospitalier de Jonquière	Jonquière, 24 février am		X		
020161	Mouvement Santé Québec	La Baie, 23 février pm	X			95-02-17

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020162	M. Omer Moisan	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-20
020163	Commission scolaire de Chicoutimi	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-17
020164	Commission scolaire de Roberval	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-10
020165	Conseil des usagers des médias de la Sagamie	Saint-Honoré, 16 février pm			X	95-02-10
020166	Commission scolaire La Vallière	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-13
020167	M. Désiré Bilocq	La Baie, 23 février pm		X		
020168	M. Robert Crevier	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-16
020169	M.R.C. Domaine-du-Roy	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-10
020170	M. Sylvain Gagnon	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-20
020171	M. Yvan Harvey	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-20
020172	M. Raymond Breault	Jonquière, 24 février en soirée	X			95-02-17
020173	Claude Bolduc et Judith Fugère				X	95-02-09
020174	M. Paulin Tremblay	Jonquière, 24 février pm		X		
020175	Mme Jacynthe Fortin	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-09
020176	M. Jérôme Lavoie	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-21
020177	M. Gilles Bouchard				X	95-02-10
020178	M. Roland Paradis				X	95-02-10
020179	M. Marcel Trudel	Chicoutimi, 25 février pm		X		
020180	M. Lucien Bergeron	Jonquière, 24 février pm	X			95-02-14
020181	Mme Micheline Blanchette				X	95-02-09
020182	Mouvement pour l'enseignement privé	Jonquière, 24 février en soirée	X			95-02-20
020183	Coalition Arc-en-ciel des horticulteurs professionnels du Saguenay—Lac-Saint-Jean	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-17
020184	M. Gérard Tremblay	Delisle, 16 février en soirée		X		
020185	M. Jules Larouche	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-11

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020186	M. Stéphane Fortin	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-15
020187	Mme Mireille Larouche	Delisle, 16 février en soirée		X		
020188	M. Louis-Albert Duguay	La Baie, 23 février pm	X			95-02-20
020189	M. Jean Girard	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-13
020190	M. Germain Lepage	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-16
020191	M. Florent Coulombe	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-13
020192	Conseil régional de la Main-d'oeuvre Saguenay—Lac-Saint-Jean	La Baie, 23 février pm	X			95-02-20
020193						
020194	M. André Bouchard	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-16
020195	Mme Fabienne Gauthier	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-20
020196	M. Luc Gagnon	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-13
020197	M. Gilles Tremblay	Saint-Honoré, 16 février pm		X		
020198	Parti Québécois et Bloc Québécois Saguenay—Lac-Saint-Jean	Alma, 27 février en soirée	X			95-02-20
020199	Jean-Marie Boulianne				X	
020200	M.R.C. Maria-Chapdelaine	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-13
020201	Centre populaire de Roberval	Roberval, 17 février en soirée	X			95-02-10
020202	Mme Micheline Paradis	Delisle, 16 février en soirée	X			95-02-13
020203	M. Ernest Laliberté				X	95-02-13
020204	Municipalité Albanel				X	95-02-11
020205	Centre écologique de Ville de La Baie	La Baie, 23 février pm	X			95-02-16
020206	M. André Cossette				X	
020207	M. Gilbert Ainsley	Jonquière, 24 février am	X			95-02-14
020208	M. Jean-Luc Vézina	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-15

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020209	Regroupement des Garderies région 02	Jonquière, 24 février am	X			95-02-16
020210	Société de développement secteur Roberval				X	95-02-16
020211	Centre Opti-Jeunesse du Domaine-du-Roy	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-24
020212	Fédération du Syndicat du secteur Aluminium	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-17
020213	M. Jean-Frédéric Potvin	Chicoutimi, 25 février pm		X		
020214	M. Lynn Savoie				X	95-02-13
020215	Mme Jocelyne Fortin-Côté	Dolbeau, 18 février pm	X			95-02-14
020216	RÉCIF 02	La Baie, 23 février am	X			95-02-20
020217	M. Éric Jacques	La Baie, 23 février am	X			95-02-20
020218	Fédération québécoise pour le Saumon Atlantique	La Baie, 23 février am	X			95-02-22
020219	M. Bernard Asselin	Jonquière, 24 février am	X			95-02-14
020220	Université du Québec à Chicoutimi	Jonquière, 24 février soirée	X			95-02-20
020221	M. Robert Duval	Alma, 27 février pm		X		
020222	Mme Nicole Bolduc	Delisle, 16 février en soirée		X		
020223	Table régionale des organismes communautaires du Saguenay—Lac-Saint-Jean	Alma, 27 février pm	X			95-02-20
020224	M. Stéphane Savard	Chicoutimi, 25 février pm	X			95-02-16
020225	M. Gilles Potvin	Saint-Félicien, 18 février am	X			95-02-14
020226	Alliance de la fonction publique du Canada	La Baie, 23 février am		X		
020227	M. Jacques (Laberge-Lachance)	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-20
020228	M. Paul Martel	Jonquière, 24 février am	X			95-02-20
020229	M. Sylvain Gaudreault	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-16
020230	Association des parents catholiques du Québec				X	95-02-17
020231	Commission scolaire de la Jonquière	Jonquière, 24 février am	X			95-02-17

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020232	Comité de parents de la Commission scolaire de la Jonquière				X	95-02-23
020233	M. Romain Tremblay	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-17
020234	Mme Pauline Tremblay				X	95-02-21
020235	C.R.C.D.	Alma, 27 février pm	X			95-02-22
020236	M. Michel Bouchard	La Baie, 23 février am	X			95-02-20
020237	Région Laboratoire du Développement Durable	Alma, 27 février pm	X			95-02-20
020238	M. Jean-Marie Tremblay	Alma, 27 février pm	X			
020239	Comité des chômeurs d'Alcan	Alma, 27 février en soirée		X		95-02-27
020240	Conseil régional de l'environnement	Alma, 27 février pm	X			95-02-21
020241	M. René Girard	Alma, 27 février pm	X			95-02-20
020242	M. Rodrigue Bégin	Alma, 27 février pm	X			95-02-21
020243	M. Charles-Julien Gauvin	Chicoutimi, 25 février am	X			95-02-17
020244	Groupe d'étudiants de la circonscription du comté Dubuc	La Baie, 23 février am	X			95-02-21
020245	Mme Jocelyne Lacharité				X	95-02-22
020246	Parti de la Loi Naturelle secteur Saguenay—Lac-Saint-Jean	Alma, 27 février en soirée	X			95-02-20
020247	M. Henri-Paul Gagnon	La Baie, 23 février am	X			95-02-17
020248	M. Philippe-Auguste Bouchard	Alma, 27 février après-midi	X			95-02-20
020249	Regroupement des gens d'affaires	Alma, 27 février pm	X			95-02-21
020250	Parti Québécois comté Roberval				X	95-02-20
020251	Commission scolaire de Dolbeau				X	95-02-20
020252	M. Jocelyn Tremblay				X	95-02-20
020253	Fédération québécoise de la faune				X	95-02-20
020254	M. Denis Prévost				X	95-02-20
020255	Mme Lise Hamel	La Baie, 23 février en soirée	X			95-02-20
020256	M. François Rondeau	Alma, 27 février en soirée	X			95-02-22
020257	Mme Esther Bouchard				X	95-02-27

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020258	Commission scolaire Vallée-de - Mistassini				X	95-02-22
020259	M. Raynald Simard				X	95-02-24
020260	A.Q.D.R. section Jonquière				X	95-02-27
020261	M. Claude Lapointe				X	95-02-24
020262	M. Carol Bélanger				X	95-02-27
020263						
020264	Les maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale région 02				X	95-02-25
020265	A.Q.D.R. de Chicoutimi				X	95-02-27
020266	Syndicat des enseignants du Collège d'Alma				X	95-02-24
020267	M. Jules A. Tremblay				X	95-02-23
020268	Véronique Beauchamps, François Haguel, Marilou Lévasseur, Sheila Perreault et Françoise Tremblay				X	95-02-24
020269	Julie Campeau, Julie Hudon, Josée Maltais, et Mélanie Tremblay				X	95-02-24
020270	Geneviève Bouillette, Nancy Gagnon, Martine Henri et Ginette Jean				X	95-02-24
020271	Mélanie Goyette, Chantal Handfield-Leblond, Marie-Claude Larivière, Julie Morissette et Rachel Turcotte				X	95-02-24
020272	Marie-Ève Lalancette, Catherine Nolin et Marie-Claude Samson				X	95-02-24
020273	Marie-Hélène Côté, Sébastien Cyr, Martin Dion, Mélanie Gagné, Pascal Q. Joubert et Hi Nguyen				X	95-02-24
020274	Caroline Dugal, Jean-François Maheux, Annie Marchand, Diane Rioux et Julie Trudeau				X	95-02-24
020275	Nancy Corriveau, Shirley Savard, Nathalie Vallerand et Isabelle Villeneuve				X	95-02-24

**FICHES D'INSCRIPTION DES AUDIENCES  
FÉVRIER 1995**

No. Fiche	NOM	DATE ET LIEU D'AUDIENCE	INTERVENTION			DATE DE RÉCEPTION
			ÉCRITE ET ORALE	ORALE	ÉCRITE SEULEMENT	
020276	Sébastien Desilet, Caroline Croteau, Pascal Thibodeau, René Gagnon et Dominic Viau				X	95-02-24
020277	Pierre-Jean Champoux, Marie- France Martel, Vincent Desautels, Patrice Henrichon et Sylvie Rousseau				X	95-02-24
020278	Stéphanie Lizotte, Kathleen Otis, Valérie Dumont, Marie-Claude Doe et Patricia Blackburn				X	95-02-24
020279	Nathalie Corriveau, Marie Laganière, Marie Lemay, Louis- Martin Paradis et Luc Manuel Soares				X	95-02-24
020280	Karine Desrosiers, Maude Favreau, Mélanie La Barre, Yan Laliberté et Isabelle St-Denis				X	95-02-24
020281	Julie Dufour, Annie Thibodeau, Julie Charron, Stéphanie Lajeunesse et Martin Doucet				X	95-02-24
020282	M. Patrick Trahan				X	95-02-24
020283	Marie-Noëlle Laprise, Marie-Ève Fournier, Éric Marchildon, Jean- Marc Charron-Aubin et Marc- André Richard				X	95-02-24
020284	Élisabeth Bernier, Chantal Gagné et Annie Fernandez				X	95-02-24
020285	Mélanie Viau, Patrick Tremblay, Dominique Veillet, Jacynthe Vallières, Sara-Ève Tremblay et Marie-France Long				X	95-02-24
020286	Julie Daigle, Vicky Daneau, Patrick Faucher, Mélanie Côté et Janet Ouellet				X	95-02-24
020287	Dominic Martel, Régis Martel et Antoine Sinclair				X	95-02-24
020288	Maxime Lespérance, Karine Perron, Éric Poliquin et Alain Lavoie				X	95-02-24
020289	Philippe La Barre, Frédéric Audet, Luc Bellemare, Christian Martineau, Marco Labranche et René Bilodeau				X	95-02-24





Gouvernement du Québec  
Ministère du Conseil exécutif  
**Secrétariat national des commissions**  
sur l'avenir du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 256 582